



comité professionnel de développement  
des industries françaises de l'ameublement et du bois

## **CONTRAT D'OBJECTIFS & DE PERFORMANCE 2020-2023**

Signé entre

**Le Comité de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois,**

**Les organisations professionnelles,**

L'Ameublement Français

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

Union des Fabricants de Menuiseries Extérieures (UFME)

Union des Métiers du Bois – Fédération Française du Bâtiment (UMB – FFB)

Union des Industriels et Constructeurs Bois (UICB)

Union des Industries du Panneau de Contreplaqué (UIPC)

Union des Industries du Panneau de Process (UIPP)

Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNAMA)

**L'Etat,**

Paris, le 17 décembre 2019

Téléphone : +33 1 44 68 18 08 - e-mail : [information@codifab.fr](mailto:information@codifab.fr)

Comité professionnel de développement économique créé par le décret n°71490 du 23 juin 1971  
modifié par le décret n°2009-371 du 1er avril 2009 - Siret : 332 264 027 00027



## Synthèse du contrat d'objectifs et de performance 2020-2023

Le contrat d'objectifs et de performance du CODIFAB pour la période 2020 – 2023 s'inscrit dans la continuité du précédent signé avec le ministre de l'industrie, tout en orientant sa stratégie vers les trois thématiques suivantes :

- « **Industrie du Futur : outiller les industries de l'ameublement et du bois** »
- « **Transition écologique et énergétique : renforcer l'intégration des industries de l'ameublement et du bois dans l'économie circulaire et responsable** »
- « **Observer, améliorer l'offre et accompagner les entreprises sur les marchés domestiques et internationaux** »

Thématiques qui s'inscrivent notamment dans le cadre de la loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et le numérique **ELAN** et des objectifs de la réglementation environnementale **RE 2020**.

Les enjeux clés sont présentés dans le schéma ci-dessous.

### Schéma récapitulatif du Contrat de performance 2020-2023 du CODIFAB



Ces axes stratégiques seront gérés selon la norme Iso 9001, version 2015, tant pour la gestion de projet que pour recueillir le retour d'expériences des entreprises

Afin de s'assurer d'une diffusion optimale de ses projets, le comité s'appuiera sur les Organisations Professionnelles, le CNDB et sur les interprofessions régionales Bois (France Bois Régions) qui :

- a) Seront les relais en région et sur le terrain de nos projets
- b) Assureront une enquête annuelle auprès des entreprises sur leur niveau de satisfaction et de besoins au regard de nos projets

Une première convention sera signée avec France Bois Régions en 2020.

Ces thématiques s'adresseront à un tissu de 4200 PME et ETI des secteurs de l'ameublement et du bois dans la construction à travers des projets collectifs, parfois déclinés en actions individualisées.

#### A – Industrie du Futur : outiller les entreprises

- 1) Au-delà de la GPAO et de la robotique dont la mise en place est bien avancée, le comité a pris la décision d'accompagner les entreprises dans l'appropriation d'outils de transformation digitale, critique pour la compétitivité des industries de l'ameublement et du bois. Les actions clés suivantes sont notamment prévues :
  - Exploitation des diagnostics Industrie du Futur (portée par l'institut technologique FCBA)
  - Technologies de l'information et communication : BIM, traçabilité...
  - Modélisations informatiques pour prédire les performances des produits et ouvrages bois, sans essais réels
  - Plateformes d'échanges et de partage de connaissances : enrichissement du catalogue bois construction (réalisé avec la DHUP), plateforme collaborative Eurocode 5 pour les entreprises de construction...
  - Fabrication additive, réalité mixte (Utilisation de la technologie hololens qui permet de visualiser au travers de lunettes, les tâches à accomplir).
- 2) L'Industrie du Futur implique une problématique de **recrutement et de montée en compétences** à aborder de front dans les années à venir. L'action centrale à ce niveau est la **création d'un observatoire de l'emploi** qui s'appuiera sur plusieurs outils existants, dont la déclinaison du contrat d'étude prospective sur les métiers en tension, les besoins de la chaîne de valeur (JO 2024...) et l'attractivité des métiers.

## B- Transition écologique et énergétique

Acteurs essentiels de cette transition avec un matériau renouvelable et stockant le CO<sub>2</sub>, les fabricants s'appuieront sur les principes de la responsabilité sociale et environnementale pour répondre à la transition écologique et environnementale :

- 1) Reconnaissance de la performance environnementale des produits bois. Ce sujet est clé pour **réaffirmer et perfectionner les qualités du bois en matière écologique**, et continuer de l'inscrire et le promouvoir en réponse aux enjeux à ce niveau.

Quatre actions complémentaires sont prévues :

- Généralisation de l'outil de personnalisation DE-bois unique en Europe (fiches de données environnementales et sanitaires, analyse du cycle de vie) ;
- Recherche et innovation dans le domaine des colles « vertes » et la gestion des bâtiments bois en fin de vie, deux thématiques de travail centrales pour améliorer la performance des produits bois ;
- Formation des entreprises pour le respect de la réglementation environnementale 2020, afin de leur donner les clés de lecture à une bonne intégration de ses exigences (la cible est représentée par les 1000 entreprises de la construction bois) ;
- Affichage environnemental ameublement pour les appels d'offres, afin d'encourager et mettre en avant les bonnes pratiques environnementales au sein des industries du meuble.

- 2) Afin de répondre à l'amélioration de la santé, du bien-être et du confort des consommateurs, deux axes seront travaillés en priorité avec là aussi l'objectif de réaffirmer et perfectionner la performance des produits bois et de l'ameublement à ce niveau :

- **Réduction de l'émission de polluants volatils** avec une information associée pour les utilisateurs ;
- **Valoriser les atouts du bois « cadre de vie »** en s'appuyant sur les recherches menées notamment au Japon.

- 3) Santé, bien-être et confort des salariés : Dans le cadre de l'usine du futur, il est prévu de poursuivre les études menées en 2018 et 2019 sur ce sujet clé en termes de **performance RSE et d'attractivité des métiers** pour préparer des actions concrètes dans les années à venir.

- 4) **Traçabilité des produits** : Afin d'assurer une transparence complète de la chaîne de traçabilité et pouvoir ainsi réagir en cas de crise (réelle ou potentielle), une étude, suivie de la mise en place d'une plateforme ouverte à l'ensemble des acteurs, seront engagées. **Cette démarche s'appuiera vraisemblablement sur la technologie du code-barres.**

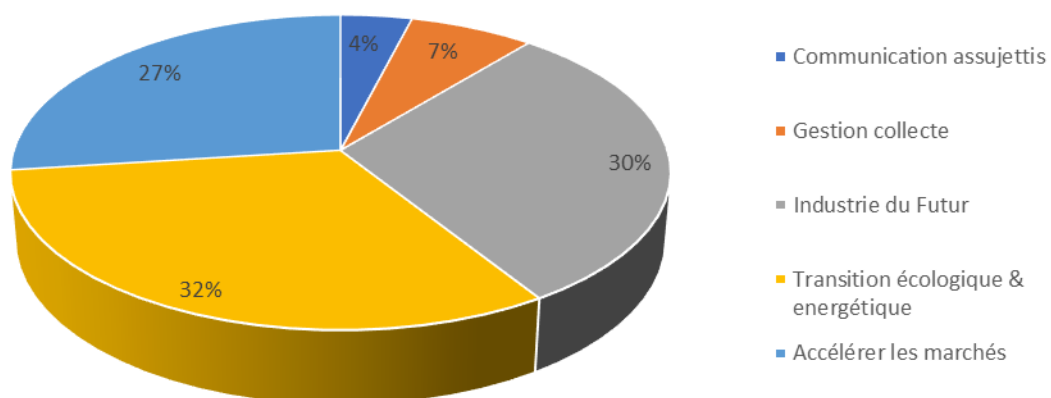
- 5) Economie circulaire : Deux actions clés seront notamment menées pour renforcer la prise en compte de l'économie circulaire dans les industries du bois et de l'ameublement :
- Favoriser la R&D pour **développer de nouvelles utilisations des déchets bois** en tenant compte des dimensions techniques et réglementaires, **favoriser les circuits courts** ; ceci sera complété par un parangonnage des dispositifs étrangers notamment allemands et italiens ;
  - Diffuser auprès des entreprises les conclusions en phase avec le plan national de gestion des déchets.

### C – Observer et accélérer les marchés et entreprises

Afin de consolider et renforcer la position des entreprises sur leurs marchés tout en leur permettant d'en capter de nouveaux, trois actions clés sont prévues pour une meilleure connaissance des besoins des clients, une sécurisation renforcée des produits et un marketing facilité :

- 1) A travers la mise en place d'un **observatoire des usages** sur la partie bois et les données fournies par la veille économique mutualisée (première filière à disposer d'un outil complet emplois-ressources), permettre aux entreprises de **se positionner sur les marchés porteurs** ;
- 2) Tant dans le domaine de la construction bois que de l'ameublement, il est essentiel de **créer et fabriquer des produits que le consommateur ou l'utilisateur reconnaîtra comme « sûrs »** : le bureau de normalisation du bois et de l'ameublement ainsi que les études menées conjointement avec la DHUP participeront à cette amélioration de l'offre.
- 3) Afin de répondre aux attentes de la demande française et internationale, un accompagnement des entreprises sera réalisé au travers d'outils opérationnels (accélérateur BPI – primo-exportateurs – incubateur Via...) conjugués avec des outils financiers (Fonds Bois, Ifcic...) pour permettre aux entreprises de **développer leurs marchés interne et externe**.

### Répartition du budget (en %)



### Trajectoires financières des ressources CODIFAB :

- 2020 : 13 millions d'euros (dont +600 k euros)
- 2021 : 13,2 millions d'euros
- 2022 : 13,6 millions d'euros
- 2023 : 14 millions d'euros

Figurent entre parenthèses, les ressources supplémentaires issues du déplafonnement

Le tableau ci-dessous récapitule les indicateurs clés du contrat d'objectifs et de performance du Codifab qui seront évalués et présentés annuellement devant le conseil d'administration.

INDICATEURS du Contrat de performance 2020-2023		Objectifs	Niveau d'accompagnement (*)	Cible / Nombre d'entreprises potentiellement concernées	Résultats
Thématique 1 : industrie du futur	<b>Enjeu 1.1 : Transformation digitale</b>				
	BIM : Modélisation des Informations du Bâtiment Nombre d'objets génériques BIM créés et accessibles	15 objets	2	500 entreprises	
	Réalité mixte (solution Hololens - AFPIA) Formation d'alternants et en entreprises	25% alternants	3	1000 entreprises	
	<b>Enjeu 1.2 : Recrutement et gestion des talents</b>				
	JO 2024 : modules de formation pour les équipes lauréates (400 000m2 de construction bois)	100% équipes lauréates	3	Equipes retenues par Solidéo	
Thématique 2 : transition écologique et énergétique	<b>Enjeu 2.1 : Reconnaissance de la performance environnementale des produits bois &amp; amélioration</b>				
	Individualisation des FDES sur DE-Bois	70%	4	1000 utilisateurs	
	<b>Enjeu 2.2 : Santé, bien-être et confort des consommateurs</b>				
	Vulgarisation des travaux de recherche démontrant l'impact positif du bois sur le bien-être, la santé et le confort (guide argumentaire, colloques...)	200 entreprises	2	500 entreprises	
	<b>Enjeu 2.3 : Santé, bien-être et confort des collaborateurs</b>				
	Aide au diagnostic et à la réduction des poussières de bois (solutions technique et organisationnelles)	500	3	1000 entreprises	
	<b>Enjeu 2.4 : Traçabilité des produits</b>				
	Plateforme collaborative ameublement	500 fabricants	4	500 entreprises	
<b>Enjeu 2.5 : Economie circulaire</b>					
	Evolution du volume de déchets d'ameublement recyclé	+10%	2	5000 entreprises	
Thématique 3 : observer, améliorer l'offre et accompagner les entreprises	<b>Enjeu 3.1 : Connaître les marchés</b>				
	Veille Economique Mutualisée : évolution de l'utilisation du site	En croissance	2	2500 entreprises	
	<b>Enjeu 3.2 : Sécuriser l'offre</b>				
	Défendre les positions françaises sur la normalisation aux niveaux européens et mondial (ratio commentaires acceptés / commentaires émis)	60%	3	5000 entreprises	
	<b>Enjeu 3.2 : Accompagner les entreprises</b>				
	Accélérateur sectoriel bois BPI	86 accélérés	4	500 entreprises	
	Incubateur French Design VIA	80 incubés	4	500 entreprises	

(\*) **Nombre d'entreprises accompagnées :**

Niveau 1 : Nombre d'entreprises participant à des actions collectives

Niveau 2 : Nombre d'entreprises qui achètent des prestations

Niveau 3 : Nombre d'entreprises accompagnées dans une action « sur-mesure »

Niveau 4 : Nombre d'entreprises engagées dans des travaux de recherche avec le CTI

## **Sommaire**

1. Présentation du CODIFAB .....	10
1.1. Les industries françaises de l'ameublement et du bois .....	10
1.2. Le CODIFAB.....	11
1.3. Bilan du contrat 2016 – 2019 .....	11
2. Enjeux du secteur et attentes des entreprises vis-à-vis du Comité .....	12
2.1. Enjeux du secteur.....	12
2.1.1 Le Comité Stratégique de la Filière Bois .....	12
2.1.2 Renforcer la compétitivité des industries françaises du meuble .....	12
2.1.3 Un contexte économique favorable au développement des industries du bois	13
2.1.4 L'enjeu de mettre en place l'usine du futur dans l'ensemble des industries de l'ameublement et du bois.....	14
2.2. Attentes des entreprises vis-à-vis du CODIFAB .....	14
2.3. Formulation des grands enjeux du CODIFAB .....	15
3. Feuille de route du CODIFAB .....	16
3.1. Thématiques et actions .....	19
3.1.1. Thématique Industrie du Futur .....	21
3.1.2. Thématique Transition écologique et énergétique.....	23
3.1.3. Thématique spécifique : Observer, améliorer l'offre et accompagner les entreprises sur les marchés domestiques et internationaux .....	28
3.2. Gouvernance, évaluation et implication des entreprises ressortissantes .....	33
3.2.1. Evaluation des actions collectives .....	33
3.2.2. Empreinte sur les entreprises ressortissantes .....	34
3.3. Financement des actions.....	34
3.3.1. Financement des actions collectives .....	34
3.3.2. Rapprochement.....	39
4. Indicateurs.....	40
4.1. Indicateurs communs .....	40
4.1.1. Accompagnement des entreprises .....	40
4.1.2. R&D.....	40
4.1.3. Qualité de la gestion (données annuelles).....	41
4.1.4. Contrôle interne et suivi de la cartographie des risques :.....	42
Le contrôle interne et la cartographie des risques sont réalisés dans le cadre de la certification qualité dont bénéficie le Comité : .....	42



4.1.5. Amélioration de la comptabilité analytique .....	42
4.2. Indicateurs spécifiques.....	42
5. ANNEXES .....	43

## Contrat d'objectifs et de performance 2020-2023 du CODIFAB

### 1. Présentation du CODIFAB

#### 1.1. **Les industries françaises de l'ameublement et du bois**

##### *AMEUBLEMENT :*

Le secteur de la fabrication de l'ameublement représente 39 500 salariés et 13 852 entreprises dont près de 13 000 ont trois salariés ou moins, et 11 200 entreprises (81%) n'ont aucun salarié. 5% des entreprises représentent 80% des salariés et du chiffre d'affaires production parmi lesquelles seulement 11 ETI. La multiplicité des très petits acteurs, le petit nombre d'ETI et l'absence de grandes entreprises sont donc les caractéristiques premières de cette industrie.

A l'inverse, 50% du marché de la distribution du mobilier domestique est concentré dans les mains de 4 acteurs pour un total de marché de 15 milliards d'euros. Le mobilier professionnel est quant à lui plus diversifié, avec ses spécificités et ses réseaux de distribution variant selon le type de produit. S'agissant des échanges extérieurs, le taux de couverture n'est que de 27% (stable sur la durée du dernier COP) avec un niveau d'exportation de 1,5 milliard d'euros. Les importations de produits finis d'ameublement représentent 5,5 milliards d'euros, conséquence d'une distribution très concentrée.

##### *BOIS :*

Le secteur de la deuxième transformation du bois couvert par le Codifab recouvre 54 400 emplois ETP pour un chiffre d'affaires de 9,2 milliards d'euros. Ce secteur inclut des activités diverses et peut être séparé en 3 grandes familles d'activités :

- 1) La fabrication de panneaux et contreplaqués qui représente 1,6 milliard d'euros de chiffre d'affaires et 4 100 emplois ETP.
- 2) La fabrication de menuiseries intérieures et extérieures, de charpentes, de coffrages pour le bétonnage ou de bardeaux en bois... Ces autres activités de fabrication représentent près de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 12 900 emplois ETP.

- 3) La pose et la mise en œuvre, notamment avec les travaux de charpentes, qui recouvrent 5,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 37 400 emplois ETP.

Composé à 90% d'entreprises familiales, ce sont des structures de bonne réactivité. L'arrivée de grands projets (Immeubles de Grande Hauteur en bois, J.O. 2024...) nécessite néanmoins pour ce secteur de faire émerger des « majors » pour répondre aux enjeux de la filière de demain.

## **1.2. Le CODIFAB**

Suivant en cela les termes de l'article 2 de la loi du 22 juin 1978, le CODIFAB intervient dans tout domaine d'activité de l'entreprise des secteurs qu'il couvre tout en sachant que 30% du montant de la taxe est reversée au FCBA et au CETIM dont les projets, coconstruits avec les professionnels, font l'objet d'une convention avec le CODIFAB.

Les chiffres clés 2019 du Comité sont les suivants :

- 10 salariés
- 14,286 millions d'euros collectés dont 13,277 millions d'euros utilisés après plafonnement (70% ameublement et 30% bois)

Le CODIFAB conduit des projets de nature collective et n'exerce aucune activité commerciale. Il s'assure en revanche que les livrables, s'ils font l'objet d'une commercialisation, ne faussent pas la libre concurrence.

## **1.3. Bilan du contrat 2016 – 2019**

Le contrat de performance fait l'objet d'un bilan annuel devant le conseil d'administration, après présentation à la DGE.

Selon les trois axes identifiés, à savoir : gagner en compétitivité et adapter le modèle économique, reconquérir le client, soutenir la promotion et la communication, le tableau en annexe n°2 récapitule les actions inscrites au contrat et leur état d'avancement, menées à bien ou pas à fin 2018.

## **2. Enjeux du secteur et attentes des entreprises vis-à-vis du Comité**

### **2.1. Enjeux du secteur**

#### **2.1.1 Le Comité Stratégique de la Filière Bois**

Alors que le Comité Stratégique de la Filière Bois a terminé son premier contrat (2014-2017) en permettant aux industries de l'ameublement et du bois de travailler à mieux se structurer, un second contrat de filière 2018-2022 a été signé par quatre ministères en novembre 2018. Il vise à « *renforcer la filière en partant des marchés, accompagner les entreprises et les emplois sur la voie de l'innovation et de la transformation numérique* ».

Le CODIFAB s'inscrit dans cet objectif en soutenant les projets structurants de ce second Contrat Stratégique de Filière :

- Projet structurant n°1 : Renforcer l'innovation collaborative « Cadre de vie : demain le bois »
- Projet structurant n°2 : Réaliser de manière exemplaire les ouvrages olympiques et paralympiques des JO Paris 2024 avec les solutions constructives bois et d'aménagements en bois « France Bois 2024 »
- Projet structurant n°3 : Accélérer la transformation des entreprises de la filière en :  
i) accompagnant les évolutions des compétences et ii) favorisant la croissance des entreprises à travers le dispositif « Accélérateurs PME ».

Ces projets structurants viennent d'être complétés par la contribution de la filière au pacte productif.

Le Codifab a également contribué à l'élaboration de la feuille de route à l'international présentée officiellement en juillet dernier.

#### **2.1.2 Renforcer la compétitivité des industries françaises du meuble**

Le marché de l'ameublement en France connaît des évolutions cycliques depuis 2008. Face à ce contexte économique, les enjeux majeurs rencontrés par les industries françaises du meuble sont, en premier lieu le renforcement de leur compétitivité face à une concurrence internationale forte et l'adaptation de leur offre à une demande en évolution.

Les industries et leur représentation, l'Ameublement Français, se sont saisies de ses enjeux en engageant notamment un travail sur trois leviers clés de compétitivité et de différenciation :

- **L'innovation et le design**, avec comme champs d'action notables la valorisation de la création française, l'excellence industrielle ou encore l'innovation durable ;
- **Le rayonnement de la marque**, associé au positionnement de l'offre et sa visibilité en s'appuyant sur la communication digitale, multicanale et la promotion du savoir-faire français ;
- **Le développement international**, avec en ligne de mire la capacité des TPE et PME à définir et mettre en œuvre une véritable stratégie à l'export.

### 2.1.3 Un contexte économique favorable au développement des industries du bois

L'usage et l'acceptation grandissants du bois en tant que matériau de construction, d'ameublement et d'aménagement, la mise en œuvre d'une stratégie bioéconomie pour la France, notamment au travers de son plan d'actions 2018-2020 (et s'appuyant sur les importants potentiels du bois molécule, bois fibre, bois matériau), et le challenge énergétique portant la transition vers des énergies renouvelables, dessinent un chemin économique et sociétal favorable au bois.

Les industries du bois contribuent déjà à l'atteinte des objectifs nationaux et européens de la transition vers une économie décarbonée à l'horizon 2050, et le pourront plus encore par un développement optimisé et responsable de leurs marchés (matériau, industrie, énergie) et une meilleure mobilisation et valorisation nationale de la ressource forestière.

Néanmoins, la fabrication française de produits bois semi-finis et finis s'inscrit dans une croissance à positionner au regard de la concurrence internationale.

L'investissement dans le champ de la transformation du bois est donc un aspect stratégique majeur pour une meilleure captation de valeur ajoutée en France et le développement d'une offre française pouvant rivaliser, en qualité, volume, réactivité et fiabilité, avec l'offre internationale et européenne sur des marchés tant nationaux qu'à l'export.

Il est à noter que le plan Immeubles Grande Hauteur en bois, conduit par le Codifab et Adivbois et le financement de la BPI (PIA II) ont d'ores et déjà permis d'ouvrir un nouveau marché et encourager la construction de nouvelles unités de production de Bois Lamellé-croisé (CLT – Cross-Laminated Timber).

#### **2.1.4 L'enjeu de mettre en place l'usine du futur dans l'ensemble des industries de l'ameublement et du bois**

**Réussir la transformation des industries du bois et de l'ameublement vers l'Usine du futur** constitue un enjeu clé de compétitivité. Cette transformation recoupe de nombreux sujets en lien avec le numérique : **robotisation, découpe laser, ergonomie des postes de travail, utilisation de la réalité virtuelle et augmentée pour la maintenance, outils de simulation numérique...**

- a) De nombreuses entreprises ont déjà largement investi ces dernières années pour moderniser leur outil de production en ce sens, avec l'appui de leur écosystème d'innovation et d'accompagnement. Ces investissements se sont avérés déterminants pour rester performants dans un contexte économique complexe. Le CODIFAB a déjà mené notamment une réflexion en 2017 et 2018 sur les technologies de l'Usine du futur et leurs bénéfices pour les entreprises en termes d'amélioration de la santé et de la productivité. Ces travaux ont débouché sur une revue des technologies clés et méthodes accessibles aux entreprises, accompagnées de données opérationnelles essentielles pour orienter les choix d'investissement (coût, compétences requises, etc.).
- b) Dans des industries où la structure type de production est plus proche de l'atelier que de l'usine, l'enjeu est aujourd'hui d'outiller et accompagner un maximum d'entreprises pour leur permettre de faire des « bons choix » en termes d'investissement (équipements, logiciels, compétences). C'est essentiel pour ancrer de manière pérenne les industries de l'ameublement et du bois dans l'Industrie du Futur. **A cette fin, le CODIFAB a dédié la première de ses thématiques d'action à ce sujet.**

#### **2.2. Attentes des entreprises vis-à-vis du CODIFAB**

Le CODIFAB s'appuie notamment sur des organismes partenaires dans le cadre d'une délégation de compétences ainsi que sur le FCBA et le CETIM pour les actions techniques ou le Via pour l'innovation. Ces partenaires seront tout naturellement mobilisés pour la mise en œuvre du contrat 2020-2023.

**Une place importante pour les actions techniques** – La levée de verrous techniques reste l'une des priorités des industriels. Aussi, les professionnels, au travers du reversement d'une part importante de la taxe affectée pour la conduite d'actions techniques à leurs CTI poursuivront le développement d'actions techniques prioritairement en lien avec « l'Industrie du Futur ».

**Un renforcement de la diffusion et de l'appropriation des actions financées** – Dans la lignée des préconisations du rapport *Organisation, missions et financements des centres techniques industriels (CTI) et des comités de développement économique (CPDE)*, le CODIFAB souhaite communiquer de manière plus concrète et directe auprès des professionnels de l'ameublement et du bois. L'objectif est de s'assurer de la bonne appropriation des actions du CODIFAB par le plus grand nombre possible d'entreprises assujetties à la taxe.

Un budget plus important sera ainsi alloué à la diffusion et la valorisation des résultats des actions. Les modalités de cette communication seront définies avec précision, selon deux orientations garantissant une action efficace et au plus près du terrain :

- Une complémentarité étroite avec le travail des organisations professionnelles de l'ameublement et du bois auprès de leurs adhérents ;
- Un appui sur le réseau de France Bois Région fort de ses douze interprofessions régionales couvrant les secteurs d'activités du comité qui fera l'objet dès 2020 d'une convention

**Une inscription dans la Loi ELAN et la RE2020** – La Loi portant sur l'évolution du logement, l'aménagement et le numérique (ELAN) a été promulguée le 24 novembre 2018. Elle fixe les objectifs à atteindre à travers la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020), attendue pour 2020 : « *Les performances énergétiques, environnementales et sanitaires des bâtiments et parties de bâtiments neufs s'inscrivent dans une exigence de lutte contre le changement climatique, de sobriété de la consommation des ressources et de préservation de la qualité de l'air intérieur.* » Pour y répondre, elle encourage le recours aux éco-matériaux, notamment le bois, capables de stocker du carbone durant la vie du bâtiment (construction et exploitation).

Une priorité sera mise, dans l'affectation des ressources du CODIFAB pour 2020-2023, afin de développer les outils nécessaires aux entreprises pour répondre à ces orientations et se les approprier.

### **2.3. Formulation des grands enjeux du CODIFAB**

Les industries de l'ameublement et du bois s'inscrivent dans un environnement industriel et de marché relativement complexe : nécessaire mutation de l'outil de production, émergence de nouvelles concurrences internationales, transition écologique et énergétique... Pour les entreprises de la filière, cela demande un effort de veille de ces évolutions et d'adaptation de leur offre à une demande changeante.

En complémentarité avec les deux autres thématiques Industrie du Futur et Transition écologique et énergétique, le CODIFAB travaillera ainsi spécifiquement sur l'observation, la sécurisation et l'accélération des marchés domestiques et internationaux entre 2020 et 2023.

La ligne directrice du Contrat de performance 2020-2023 est de **faire des mutations sociétales actuelles des opportunités de développement pour les industries de l'ameublement et du bois.**

### 3. Feuille de route du CODIFAB

#### Trois projets structurants :

Au-delà des trois thématiques de la feuille de route décrites ci-après, le contrat de performance s'attachera à mettre en œuvre les projets structurants définis par le Comité stratégique de filière Bois :

<b>N° 1 FRANCEBOIS 2024 :</b>
-------------------------------

Dans le cadre de la réalisation des ouvrages des jeux olympiques et de leurs équipements, la filière Bois a décidé de se doter d'une structure afin de favoriser d'une part l'usage du bois et d'autre part le savoir-faire français. Ces actions se déroulent en phase avec Solidéo (en charge de la réalisation des ouvrages des JO) et le COJO (comité d'organisation en charge notamment des équipements). Ces actions se dérouleront successivement pour répondre tant aux besoins des donneurs d'ordre que des entreprises susceptibles de répondre aux appels d'offre :

- Lancement des appels d'offres mettant en avant les matériaux biosourcés et le bois (2019)
- Organisation de Meet up d'entreprises pour la constitution d'équipes afin de répondre aux appels d'offre
- Création d'un club d'industriels français susceptibles de répondre
- Réponses aux demandes des organisateurs sur l'origine et l'usage du bois
- Une fois les équipes de construction bois constituées, répondre collectivement à leurs demandes de tous ordres (juridique – technique – financière - formation...)
- Mise en place de la traçabilité du matériau bois
  - Offre mobilière française de la fabrication à la deuxième vie du produit après les J.O.
  - Travail avec le secteur de l'économie sociale et solidaire (pour la deuxième vie), avec les acteurs économiques locaux pour la formation....

Ce projet sera l'objet d'un financement de 1 240 k€ sur les années 2020 – 2023 dont 50% par le Codifab. Il est géré par G.H. Florentin (ancien DG du FCBA) accompagnée d'une consultante tout en s'appuyant sur un comité de pilotage réunissant les organisations professionnelles de la filière. Les objectifs de la filière sont de réaliser 70% des constructions en bois (dont 50% de bois français).



## **N°2 DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION**

Sur la base de l'étude prospective de l'usage du bois dans la construction à horizon 2030 et 2050, il devient nécessaire de continuer à lever les obstacles auquel le bois doit faire face dans la construction.

Lors des deux précédents COP, le Codifab a engagé en collaboration avec la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, un travail en ce sens que l'on a appelé « Plan Bois ».

**Un Plan Bois IV sera ainsi arrêté avec la DHUP courant 2020** pour continuer à favoriser l'usage du bois : seront ainsi mises en avant les thématiques de l'inflammabilité (écrans bois et façades), catalogue bois-construction, BIM et l'observatoire dynamique de nos métiers et de leur attractivité

A la suite du travail effectué par FranceBois2024, le regroupement d'entreprises pour répondre aux appels d'offre de taille moyenne et importante sera poursuivi.

Parallèlement, la filière s'attachera à valoriser les résultats issus du programme d'investissement d'avenir piloté par le Codifab et Adivbois et dont les résultats finaux seront présentés début 2021. Le projet des Immeubles de grande Hauteur en bois permettra, en ayant levé un certain nombre de freins réglementaires, techniques et technologiques, de développer l'offre française tout en sécurisant les marchés eux-mêmes.

Les moyens affectés à cette action seront partagés entre :

- FB 2024 : 1 240 k€ dont 50% Codifab
- PIA II « Immeubles grande hauteur en Bois » qui se termine fin 2020 pour un budget de 8 millions d'euros dont 30% en financements privés et 70% BPI (dont 2 millions d'avances remboursable par le Codifab).
- Plan Bois IV : Montant estimé à 1 million d'euros dont 33% Codifab (solde par DHUP et FBF). Pour mémoire, les trois premiers plans ont mobilisé un budget de 6,5 millions d'€ dont 2,3 millions financé par le Codifab

## **N°3 ACCELERER LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES**

Le Comité s'attachera à donner aux entreprises les outils qui leur permettront de renforcer leur compétitivité. Ces actions sont décrites dans l'enjeu (3.3, p. 30).

Sont repris ci-dessous les principaux objectifs chiffrés de cette action structurante.

Cet accompagnement se fera sur les plans :

- **Financier** :

- a) Fonds Bois II et III : mobilisation d'un million d'€ pour le fonds bois II et un montant prévisionnel identique sur le Fonds Bois III
- b) Fonds IFCIC : 500 k€ mobilisés qui seront réinvestis dans le fonds au fur et à mesure des remboursements des prêts

- **International** :

Parcours primo-exportateurs : estimation de 60 entreprises accompagnées pour un montant de 800 k€.

- **Analyse 360°** :

Accélérateur sectoriel BPI : Trois promotions (2019 – 2021 – 2023) pour un total de 86 entreprises accélérées et une aide de 860 k€.

- **Création** :

Incubateur VIA : le cycle de l'incubateur Via étant d'une année mais aussi dépendant de la qualité des projets présentés, l'objectif est d'accompagner 20 binômes designer-entreprise par an soit 80 entreprises pour une aide évaluée à 800 k€.

### ***3.1. Thématiques et actions***

Pour mettre en œuvre cette ambition, trois thématiques de travail ont donc été arrêtées comme stratégiques et structurantes pour la période 2020-2023 :

- **Thématique 1 : Industrie du futur - outiller les industries de l'ameublement et du bois**
- **Thématique 2 : Transition écologique et énergétique – renforcer l'intégration des industries de l'ameublement et du bois dans l'économie circulaire et responsable**
- **Thématique 3 : observer, sécuriser et accélérer les marchés domestiques et internationaux.**

Chaque thématique recouvre des enjeux clés pour les industries de l'ameublement et du bois, qui seront au cœur de l'action du CODIFAB.

**Le tableau de synthèse** ci-après permet de visualiser rapidement les thèmes et les moyens engagés au service des ressortissants.

Les objectifs du contrat d'objectifs et de performance seront déclinés en fiches projet selon les règles définies au sein du manuel qualité du CODIFAB certifié ISO 9001 depuis 1999 (version 2015 à ce jour) ce qui permet d'assurer un suivi constant, du recueil du besoin client à la surveillance de sa satisfaction.

Thème / activité	Industrie du Futur / Outiller les industries	Transition écologique et énergétique / intégration des industries dans l'économie circulaire et responsable	Observer, sécuriser et accélérer les marchés domestiques et internationaux
R&D innovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BIM</li> <li>• Cobotique</li> <li>• Numérisation</li> <li>• Reconnaissance des essences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateforme DE Bois pour FDES</li> <li>• Réutilisation déchets bois</li> <li>• RE 2020</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observation des usages du bois</li> <li>• Normalisation</li> <li>• Digitalisation / réalité mixte</li> </ul>
Accompagnement des PME	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation</li> <li>• Réalité Mixte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• New Living Wood</li> <li>• Santé au Travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclinaison du CNI international</li> </ul>
Activités collectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BIM</li> <li>• Habitat Connect (maison connectée, ergonomie, praticité)</li> <li>• Observatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichage environnemental Ameublement</li> <li>• Recyclage déchets industrie du bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normalisation</li> <li>• CNDB et prescription bois</li> </ul>
Budget	N'ayant pas d'activité marchande, une quote part de financement peut être demandée à d'autres financeurs voire en participation aux entreprises (cf. règlements européens	N'ayant pas d'activité marchande, une quote part de financement peut être demandée à d'autres financeurs voire en participation aux entreprises (cf. règlements européens	N'ayant pas d'activité marchande, une quote part de financement peut être demandée à d'autres financeurs voire en participation aux entreprises (cf. règlements européens
Dont offres marchandes (décrire les grands types d'offres mises en œuvre pour le thème)	Non significatif	Non significatif	Non significatif

### 3.1.1. Thématique Industrie du Futur

#### Enjeu n°1.1 « Outiller les industries du bois et de l'ameublement »

Nombre d'entreprises, TPE ou PME, ont engagé une véritable **démarche de transformation** depuis plusieurs années pour répondre aux mutations du secteur, en particulier **la digitalisation de leurs outils vers l'usine ou l'atelier du futur**. Au niveau de la production, elle se traduit notamment par la généralisation de technologies à tous les niveaux de la chaîne de production telles que l'automatisation des ateliers ou les commandes numériques, la pénétration des technologies de cobotique ou de maintenance prédictive. Au niveau de la stratégie commerciale, les entreprises s'équipent en logiciels de gestion pour gérer plus finement leur portefeuille de clients et digitalisent leur communication. Au niveau de la R&D, des groupes de travail transversaux émergent au sein des entreprises pour travailler de nouvelles offres et design. L'innovation technique progresse avec des produits toujours plus performants.

Face à ces évolutions, il est plus que jamais essentiel pour les entreprises de l'ameublement et du bois de pouvoir **affiner et affirmer leur positionnement stratégique**. Quelles sont mes forces ? Quelles sont mes ressources ? Ai-je intérêt à me positionner sur un marché de niche ou un marché de masse ? Les réponses à ces questions permettent d'orienter les **stratégies d'investissements** en machines-outils, logiciels, personnels et la recherche de partenaires.

L'action du CODIFAB sera orientée vers un meilleur outillage des entreprises à ce niveau.

<b>Enjeu n°1.1 : Outiller les entreprises dans leur transformation digitale</b>
En les accompagnant sur les différents aspects que recouvre le digital (outils numériques, gestion des données, etc.)
<b>Principales actions d'accompagnement des entreprises</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Exploitation des diagnostics Industries du Futur (portée par FCBA)</li><li>▶ Concevoir des modèles informatiques prédictifs pour prédire, à terme, les performances des produits et ouvrages bois. Ces modélisations permettront aux entreprises d'améliorer leurs produits, afficher leurs performances, sans essais réels ou avec un meilleur taux de réussite des essais réels. Ces modélisations (principalement réalisées dans le cadre de thèses) concerneront les essais propagation du feu sur les façades bois, les essais mécaniques sur des meubles (FCBA) et les essais de performance acoustique des fenêtres et parois bois (CNAM).</li><li>▶ Réalité mixte : formation apprentis et en entreprises (AFPIA)</li><li>▶ Numérisation de la desserte forestière (IGN-FCBA) afin de mettre à disposition des entreprises un outil permettant de calculer et de visualiser des itinéraires</li></ul>

<p>optimisés pour le transport du bois entre la parcelle forestière et les usines de transformation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Favoriser l'utilisation et la promotion des outils existants (catalogue Bois Construction, plateforme Eurocode 5, Bois Ref, etc.)</li> <li>▶ Travailler sur le BIM et l'accompagnement des entreprises dans ce domaine</li> <li>▶ Soutenir et développer l'outil Biblio-bois (outil pédagogique pour enseignants)</li> <li>▶ Renforcer les formations dans le champ de la transformation digitale (Usine du futur, BIM, e-commerce, gestion des données clients, etc.)</li> <li>▶ Sensibiliser les entreprises à la stratégie de marque, de communication via les réseaux sociaux... y compris à l'international</li> </ul>
<p><b>Action phare : Transformation digitale « BIM »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cible : 500 entreprises de la Construction Bois</li> <li>▶ Calendrier : 2020 – 2023</li> <li>▶ Financement : 800 k€ / an (dont 400 k€ CODIFAB)</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises de l'ameublement ayant engagé une transformation digitale.</li> <li>• Progression du Nombre d'Objets Génériques BIM créés.</li> </ul>

### Enjeu n°1.2 « Recrutement et gestion des talents » :

La mutation vers l'industrie du futur implique par ailleurs le développement/renforcement et le recrutement de compétences spécifiques (concepteurs maîtrisant les outils de simulation numérique et le BIM, profils d'opérateurs de machines-outils polyvalents, etc.). Acquérir ces compétences est une condition de succès de la mise en place de l'industrie du futur dans les entreprises. Sur la période 2020-2023, le CODIFAB souhaite en ce sens renforcer sa contribution à l'outillage des entreprises pour le recrutement et la gestion des talents.

Un Contrat d'études prospectives (CEP) est d'ailleurs prévu sur cette thématique par le CSF Bois dans son axe stratégique III qui devrait aboutir à des recommandations en termes d'attractivité, recrutement et montée en compétences d'ici la fin de l'année 2019.

<p><b>Enjeu n°1.2 : Recrutement et gestion des talents</b></p>
<p>En travaillant de même aussi bien auprès des start-ups de l'ameublement et du bois que des PME confrontées à des problématiques de développement en France et/ou à l'international</p>
<p><b>Principales actions d'accompagnement des entreprises</b></p>
<p>Accompagnement des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Créer un véritable Observatoire de l'emploi des métiers de l'ameublement et du bois</li> <li>▶ Développer des outils de communication et de promotion des métiers, avec un focus sur la formation continue et l'apprentissage et dans la continuité du programme Formation Compétence Emploi</li> <li>▶ Dans la continuité du Contrat d'études prospectives, travailler sur :</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les rapprochements entre les métiers en tension et les gisements d'emplois potentiels dans d'autres secteurs</li> <li>○ Les nouvelles compétences induites par les mutations actuelles au sein des industries, notamment le digital</li> <li>○ Les besoins générés à tous les niveaux de la chaîne de valeur par les Jeux Olympiques 2024</li> </ul> <p>▶ Nouer des partenariats avec les centres de formation et les entreprises (fabricants et équipementiers) pour travailler sur les questions de sur-mesure/personnalisation des produits et ses enjeux, aussi bien dans le meuble que dans le bois.</p>
<b>Action phare : Recrutement et gestion des talents</b>
<b>Indicateurs d'impact</b>
Progression visiorat (demandeurs d'emploi notamment) du site métiers

### 3.1.2. Thématique Transition écologique et énergétique

#### Acteurs d'une économie plus responsable :

#### Enjeu n°2.1 « Reconnaissance de la performance environnementale des produits bois et son amélioration » :

Avec un tissu de sites répartis sur la quasi-totalité du territoire français, les industries de l'ameublement et du bois sont des contributrices historiques des économies locales. Implantées souvent dans des zones semi-rurales et rurales, elles participent de manière décisive à l'emploi et à la montée en compétences. Appuyées généralement sur un réseau de partenaires locaux : fournisseurs, entreprises de maintenance, etc., elles contribuent à la valorisation et dynamisation des ressources locales et le développement des circuits courts.

Aussi, les industries de l'ameublement et du bois ont un rôle central à jouer dans l'ambition d'une économie plus responsable, c'est-à-dire intégrant des impératifs environnementaux, sociétaux et sanitaires auxquels les consommateurs sont de plus en plus attentifs. Les progrès en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) en constituent le principal levier.

Quatre enjeux majeurs peuvent être identifiés :

- Amélioration de la performance environnementale et de sa reconnaissance ;
- Santé, bien-être et confort des consommateurs ;
- Santé, bien-être et confort au travail des collaborateurs ;
- Traçabilité des produits.

### **Enjeu n°2.1 : Reconnaissance de la performance environnementale des produits bois & son amélioration**

Tant au niveau des produits (matériaux, colles, etc.) que des process de production et de distribution (réduction des consommations d'eau et de matière, transports moins polluants, diminution des rejets dans l'environnement, etc.).

#### **Principales actions d'accompagnement des entreprises**

R&D :

- ▶ Conduire des actions techniques pour améliorer et préciser la performance environnementale des produits (en lien avec les FDES - Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire) et ouvrages de fin de vie, ainsi que la performance environnementale des entreprises. Deux axes seront creusés particulièrement : les colles vertes ; la gestion des bâtiments en bois en fin de vie
- ▶ Développer des solutions *lowtech* avec approche biomimétique
- ▶ Accompagner des thésards travaillant sur les sujets en lien avec la transition écologique et énergétique

Accompagnement des entreprises :

- ▶ Développer des formations accessibles aux entreprises sur les « notions environnementales » (produit / industrie) et les démarches de diagnostic environnemental (ACV, bilan carbone, etc.)
- ▶ Assurer à la filière construction bois une intégration dans la nouvelle réglementation RE2020 à travers notamment la formation des entreprises
- ▶ Contribuer à la promotion du label bâtiment biosourcé
- ▶ Renforcer la communication sur les atouts du bois à travers les FDES et leur personnalisation (outil D/E Bois), portée par FCBA
- ▶ Déployer l'affichage environnemental ameublement pour des réponses à des appels d'offres

#### **Action phare : Reconnaissance de la performance environnementale des produits bois**

- ▶ Cible : 1000 PME construction bois
- ▶ Calendrier : 2020 (outils) – 2023 (diffusion)
- ▶ Financement : 400 k€

#### **Indicateurs d'impact**

Progression de l'utilisation du site D/E Bois, permettant aux professionnels d'individualiser les FDES.

### **Enjeu n°2.2 « Santé, bien-être et confort des consommateurs »**

#### **Enjeu n°2.2 : Santé, bien-être et confort des consommateurs**



Par exemple l'amélioration du bien-être, la meilleure information du consommateur sur les risques éventuels liés à l'utilisation des produits ou la reconnaissance des bénéfices du bois en termes de bien-être. L'ameublement travaille à titre d'exemple à une meilleure information des consommateurs sur les émissions de polluants volatils.

### **Principales actions d'accompagnement des entreprises**

R&D :

- ▶ Mieux connaître l'impact sur la santé et l'environnement des produits mis sur le marché, savoir le communiquer et rechercher des pistes d'amélioration
- ▶ Contribuer à l'analyse et la capitalisation des démarches *New Living Wood* et « Cadre de vie : demain le bois » afin de promouvoir l'innovation collaborative sous deux angles : 1) le design des produits à base de bois ; 2) les atouts du bois comme cadre de vie (santé, confort)

Accompagnement des entreprises :

- ▶ Contribuer à la diffusion des supports de vulgarisation des actions techniques réalisés à destination des entreprises (en particulier les TPE) par le FCBA

### **Action phare : Santé, bien être et confort des consommateurs**

- ▶ Cible : 500 PME Aménagement & construction
- ▶ Calendrier : 2020 (feuille de route) – 2023 (actions)
- ▶ Financement : 800 k€ dont 400 k€ CODIFAB

### **Indicateurs d'impact**

Nombre d'entreprises formées aux aspects santé, bien-être et confort des consommateurs

## **Enjeu n°2.3 « Santé, bien-être et confort des collaborateurs »**

### **Enjeu n°2.3 : Santé, bien-être et confort au travail des collaborateurs**

Avec la réduction des risques humains associés au milieu industriel (poussières de bois, risques chimiques, etc.) tout autant qu'une vigilance accrue au bien-être des personnels dans l'entreprise (ergonomie du poste de travail...).

### **Principales actions d'accompagnement des entreprises**

Accompagnement des entreprises :

- ▶ Développer les référentiels et outils pour permettre aux entreprises d'avancer sur la santé au travail (volet également Industrie du Futur)
- ▶ Réaliser des analyses au poste de travail dans les industries de l'ameublement et du bois

### **Action phare : Santé, bien être et confort au travail des collaborateurs**

- ▶ Cible : 4 200 ETI- PME secteurs Ameublement & Bois

<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Calendrier : 2020 - 2023</li> <li>▶ Financement : 400 k€</li> </ul>
<b>Indicateurs d'impact</b>
Nombre d'entreprises touchées par la diffusion des référentiels et outils (emails, visitorat des sites internet – FCBA, CODIFAB, Fédérations professionnelles, FBR)

## Enjeu n°2.4 « Traçabilité des produits »

<b>Enjeu n°2.4 : Traçabilité des produits</b>
Tant du point de vue du consommateur (information sur l'origine des matériaux) que du process de production (équipement d'outils de traçabilité dans les entreprises, approvisionnement de matières premières – notamment le bois – certifiés ou labélisés).
<b>Principales actions d'accompagnement des entreprises</b>
R&D : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mettre en place les principes d'une chaîne de traçabilité sur le produit meuble de ses composants jusqu'au consommateur, en commençant par les produits à base de mousse et de panneaux de particules</li> <li>▶ Mise en place d'une plateforme collaborative avec 500 fabricants et traçabilité complète des composants jusqu'au produit final</li> </ul>
<b>Action phare : Economie circulaire et responsable - Traçabilité</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cible : 500 ETI- PME</li> <li>▶ Calendrier : 2020 - 2024</li> <li>▶ Financement : 600 k€ (dont 400 k€ CODIFAB)</li> </ul>
<b>Indicateurs d'impact</b>
Progression du nombre d'entreprises intégrées dans un système de traçabilité sur les produits à base de mousse et de panneaux de particules. <i>Cette progression permettra de poser les bases d'une démarche de traçabilité à horizon 3 ans avec un objectif final d'implication de toutes entreprises concernées.</i>

## Enjeu n°2.5 « Economie circulaire » :

Dans le cadre d'une économie plus responsable, **le CODIFAB souhaite par ailleurs contribuer spécifiquement et activement à l'ambition de la feuille de route économie circulaire**, qui pose notamment comme objectif l'augmentation de 30% du rapport entre le PIB et la consommation intérieure de matières d'ici à 2030 par rapport à 2010.

Les industries de l'ameublement et du bois ont **déjà engagé des démarches** vers une économie circulaire et la neutralité carbone. Une filière de gestion des déchets de l'ameublement s'est organisée depuis 2013 et collecte près de 860 000 tonnes de déchets, pour 80% réutilisés, recyclés ou valorisés en énergie. Les industries du bois ont vu se développer des circuits locaux de valorisation de ces déchets de l'amont forestier jusqu'aux produits à base de bois. Les déchets produits par l'élagage et les scieries (Classe A – incluant les emballages) rentrent dans le mix matières de la fabrication de la pâte à papier, des panneaux de particules ou encore du bois-énergie. Ils peuvent également servir à l'épandage ou en compostage. Les bois peu adjuvantés (Classe B) sont recyclés en partie dans la fabrication de panneaux de process, l'énergie ou avec les déchets non dangereux.

Le CODIFAB souhaite poursuivre son soutien à travers des actions collectives pour permettre aux industries de l'ameublement et du bois d'avancer sur ces enjeux.

<b>Enjeu n°2.5 : Economie circulaire</b>
En avançant sur les différents défis qu'elle représente : technologique, économie, logistique, réglementaire ou encore de montée en compétences.
<b>Principales actions d'accompagnement des entreprises</b>
<p>R&amp;D :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mener des actions de R&amp;D pour développer de nouvelles utilisations des déchets incorporant du bois. Des partenariats renforcés avec le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire pourront notamment être noués pour développer le réemploi et la réutilisation</li> <li>▶ Etudier le potentiel de revalorisation des déchets dans une dimension technique et réglementaire (concentrations en métaux lourds en entrée matière, caractérisation pour l'emploi des produits dans l'air intérieur, durabilité des produits à base de déchets, caractérisation des déchets adjuvantés pour les usages constructifs, etc.)</li> <li>▶ Etudier l'opportunité et la faisabilité d'un renforcement des circuits courts en favorisant les liens entre les « offreurs » de produits, co-produits et déchets et la demande</li> <li>▶ Réaliser et diffuser une étude permettant de spécifier les enjeux et besoins d'économie circulaire rencontrés par les industries du bois aux différents niveaux de la chaîne de valeur (approvisionnement, écoconception, etc.)</li> <li>▶ Travailler en fin de contrat à l'actualisation des données produites dans le cadre de l'étude citée ci-dessus en fonction de l'évolution de la demande finale</li> <li>▶ Etudier les utilisations innovantes de déchets en fin de vie, en décryptant notamment le modèle italien et les évolutions du dispositif allemand. Ce travail aura vocation à identifier des exemples inspirants pour la France</li> </ul> <p>Accompagnement des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Agir pour une meilleure connaissance des besoins, flux de matières et stocks disponibles de déchets, en complément de l'étude sur <i>Evolution des tendances des</i></li> </ul>

<p><i>marchés des produits à base de bois sur l'ensemble du secteur du bâtiment (FCBA / BIPE) et en ligne avec le Plan national de gestion des déchets</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Produire et diffuser un guide pour améliorer la gestion des déchets à destination des entreprises</li> </ul>
<p><b>Action phare : Economie circulaire</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cible : 4 200 TPE - PME ameublement</li> <li>▶ Calendrier : 2020 – 2023</li> <li>▶ Financement : 600 k€ (dont 200 k€ CODIFAB)</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'impact</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du volume de déchets d'ameublement recyclé.</li> </ul> <p><i>Ce volume est suivi annuellement par l'ADEME dans le cadre de la REP éléments d'ameublement.</i></p>

### 3.1.3. Thématique spécifique : Observer, améliorer l'offre et accompagner les entreprises sur les marchés domestiques et internationaux

#### Enjeu n°3.1 « Connaître les marchés »

Les marchés du bois et de l'ameublement évoluent vers **davantage de complexité**. Comme le souligne le Contrat Stratégique de Filière bois 2018-2022, les produits et services deviennent plus techniques dans un contexte de **concurrence internationale** toujours plus intense. Effectuer un travail de **veille** technique, économique, réglementaire de l'offre et de la demande à un niveau international constitue de ce fait un **levier de compétitivité clé** pour maintenir l'offre française dans la course à l'innovation.

En 2018, le CODIFAB s'est associé les compétences d'une économiste afin de travailler sur ce sujet stratégique. Le Comité souhaite renforcer son action sur ce volet.

<p><b>Enjeu n°3.1 : Connaître les marchés</b></p>
<p>Tant d'un point de vue technique qu'économique ou réglementaire ; tant sur le plan de l'offre que de la demande.</p>
<p><b>Principales actions d'accompagnement des entreprises</b></p>
<p>R&amp;D :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Monter un Observatoire des usages sur la partie bois afin de : 1) décrypter les tendances de consommation, 2) travailler à une meilleure connaissance des consommateurs par la gestion des données (marketing digital) et 3) orienter les actions de communication et de design</li> </ul>

<p>Accompagnement des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Etudier la faisabilité d'une mise à disposition des entreprises de tableaux de bord spécifiques à leurs marchés (concurrence, réglementation en vigueur, etc.)</li> <li>▶ Eclairer les évolutions des différents marchés, les quantifier et mettre en lumière les clés de succès pour aider les entreprises dans leurs orientations stratégiques</li> <li>▶ Exploiter les données de la VEM (veille économique mutualisée) et de l'étude complémentaire, en cours de réalisation, sur les flux internationaux de matière</li> <li>▶ Produire trimestriellement un Baromètre économique de l'ameublement à destination des entreprises</li> </ul>
<p><b>Action phare : Veille économique mutualisée</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cible : 2500 PME</li> <li>▶ Calendrier : 2020 (outils opérationnels) – 2023 (mise à jour)</li> <li>▶ Financement : 1,2 M€ (dont 600 k€ CODIFAB)</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Progression de l'utilisation par les entreprises de l'Observatoire des usages et des autres observatoires déployés par la filière</li> <li>• Progression des parts de marché des entreprises françaises de l'ameublement sur les marchés internationaux cibles</li> <li>• Nombre de consultations du baromètre économique et nombre de téléchargements des études dédiées à l'ameublement</li> </ul>

**Enjeu n°3.2 « Améliorer l'offre pour mieux répondre aux attentes des marchés, et accompagner l'évolution du cadre réglementaire »** : Pour la filière bois, l'observation des marchés s'avère d'autant plus critique que la demande en bois devrait **s'intensifier dans ses différentes utilisations**. Par exemple, sur le secteur de la construction, l'Enquête nationale de la construction bois<sup>1</sup> montre une progression significative en 2018 des marchés la construction en bois de logement collectif (+19,4% par rapport à 2017) et de logements individuels (+20%). Les indicateurs sont au vert à court terme : 31% des entreprises prévoient d'investir dans l'accroissement de leurs capacités de production dans les deux prochaines années pour faire face à la hausse de la demande ; plus de la moitié des entreprises prévoient d'embaucher en 2019. Une étude prospective sur le bois dans la construction à horizon 2025 et 2050 (cofinancée avec l'ADEME) et présentée lors d'un colloque le 9 octobre 2019 sera un premier élément de projection.

L'observation des marchés se double ainsi d'un besoin de **sécuriser ces perspectives favorables** en travaillant notamment sur **l'adaptation de l'offre** (ex : accentuer la R&D pour lever certains enjeux techniques, poursuivre un travail de fiabilisation de l'offre).

<b>Enjeu n°3.2 : Améliorer l'offre pour mieux répondre aux attentes des marchés, et accompagner l'évolution du cadre réglementaire</b>
<b>Principales actions d'accompagnement des entreprises</b>
<p>R&amp;D :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sécuriser et fiabiliser sur un plan technique et réglementaire les produits à base de bois sur les marchés de la construction (reconnaissance des produits de finition, produits de préservation du bois, développement des systèmes constructifs mixtes, poursuite des études incendie) et les produits d'ameublement</li> <li>▶ Poursuivre le soutien au Bureau de Normalisation Bois et Ameublement afin de favoriser les positions françaises sur la normalisation aux niveaux européen et mondial</li> </ul>
<b>Action phare : Sécuriser et fiabiliser les produits à base de Bois</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cible : 2000 PME secteurs Ameublement et Bois</li> <li>▶ Calendrier : 2020 - 2023</li> <li>▶ Financement : 5,2 M€ (dont 2,8 M€ CODIFAB) du BNBA</li> </ul>
<b>Indicateurs d'impact</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Progression du nombre de commissions de normalisation avec une présidence ou a minima présence d'un représentant français</li> </ul>

### **Enjeu n°3.3 « Accompagnement des entreprises de la filière »**

Cet accompagnement des entreprises se fera sous deux angles :

- Accroître leur compétitivité
- Augmenter leurs capacités de développement

A) Accroître leur compétitivité :

#### **1) Accélérateur sectoriel BPI :**

En collaboration avec la BPI et l'EM Lyon, le Codifab proposera aux PME performantes de la filière un accompagnement sur 24 mois pour renforcer leurs compétences internes. Après un audit

360°, le chef d'entreprise suivra plusieurs séminaires de formation générale et de conseil adapté à sa problématique pour franchir un palier dans la gestion de son entreprise.

Une première promotion de 26 entreprises a démarré au 1<sup>er</sup> novembre 2019. Deux autres promotions de 30 entreprises chacune devraient suivre pendant la durée du COP. Certaines entreprises pourront être orientées en tant que de besoin vers les accélérateurs régionaux ou export de la BPE

## **2) Formation primo-exportateur :**

Si les entreprises exportatrices de la filière sont performantes, elles restent trop peu nombreuses. Afin de pallier ce déficit en nombre, une démarche « primo-exportateur » leur sera proposée pour leur permettre d'attaquer les marchés internationaux dans de bonnes conditions. Cette formation de 18 mois, en liaison avec formatex, sera réalisée avec des promotions annuelles de 15 entreprises et un suivi personnalisé tant au regard de leurs compétences internes que de leurs marchés cibles et produits.

Une fois la formation finie, l'entreprise pourra bénéficier de l'accompagnement export du Codifab sur les stands collectifs dans les salons étrangers, les VIE, les invitations d'acheteurs étrangers dans les salons français...

## **3) Incubateur VIA :**

Au regard de la concurrence, un des atouts des produits français réside dans sa capacité à proposer des produits originaux reflétant le savoir-faire et l'art de vivre à la française.

Le VIA (Valorisation de l'innovation dans l'ameublement) a ainsi développé un incubateur sur un cycle d'une année qui permet d'accompagner l'entreprise dans sa démarche créatrice tout en validant les différents stades de la conception : speed dating entreprises -designers / formation de 6 mois de l'entrepreneur et du designer / réalisation de prototypes / exposition et commercialisation des produits. Chaque promotion annuelle intègre de 15 à 20 projets (en fonction de la qualité de ceux-ci).

### **B) Augmenter leurs capacités de développement**

#### **1) Fonds Bois II et III**

En collaboration avec BPI investissement, un fonds dédié à notre filière a été créé pour renforcer les fonds propres des entreprises et les accompagner dans leur stratégie de développement (croissance interne ou externe). Huit entreprises ont bénéficié de ce financement et suivent parallèlement une formation via l'accélérateur BPI. Deux à trois projets pourront être financés

dans le cadre du fonds Bois II. La BPI a validé la création d'un fonds Bois III dont le financement devra être recherché en 2020 auprès des acteurs de la filière pour une mise en œuvre opérationnelle en 2021.

Il est à noter que pour le fonds bois II, l'effet de levier en termes de financement est de 1 euro investi pour 4 euros levé.

## 2) Fonds d'intervention IFCIC

Ce fonds doté de 1,2 million d'euros vise à accompagner les entreprises ayant une démarche créatrice et qui recherche des financements pour développer leur nouvelle gamme, prototypage et commercialisation.

A ce jour, 35% du fonds a été engagé. Ce dispositif sera renforcé en liant la démarche incubateur du Via avec le financement octroyé de manière à s'assurer de la capacité de l'entreprise à se développer.

Le Codifab s'est engagé à réemployer les sommes investies dans le fonds dès leur remboursement par l'entreprise bénéficiaire.

<b>Enjeu n°3.3 : Accompagner les entreprises dans leur développement</b>
<b>Principales actions d'accompagnement des entreprises</b>
Accompagnement des entreprises : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accélérateur BPI : 86 entreprises accélérées sur la durée du COP Démarche primo-exportateurs : 50 entreprises à minima formées Fonds Bois : clôturer le fonds Bois II (deux à trois dossiers) et création du Fonds Bois III avec un volet financier supérieur à 30 millions. Fonds IFCIC : engager la dotation non utilisée en lien avec le l'incubateur du Via</li> </ul>
<b>Action phare : Accélérateur BPI</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cible : 500 PME Ameublement et Bois</li> <li>▶ Calendrier : 2019 – 2023</li> <li>▶ Financement : 600 k€</li> </ul>
<b>Indicateurs d'impact</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• - 80 entreprises accélérées</li> <li>60 nouvelles entreprises présentes à l'international (doublement du nombre actuel)</li> </ul>



### ***3.2. Gouvernance, évaluation et implication des entreprise ressortissantes***

A ce jour, le conseil d'administration est composé de 21 personnes (dont 6 femmes) réparties en 14 industriels et 7 personnalités qualifiées.

Compte tenu de la présence de 8 organisations professionnelles au sein du Codifab, le Conseil d'Administration sera réduit lors du prochain renouvellement, en octobre 2021, à 12 personnes. Cela nécessitera une modification du décret 2009-371 du 1<sup>er</sup> avril 2009.

#### **3.2.1. Evaluation des actions collectives**

Le tableau de bord du CODIFAB intégrera trois types d'indicateurs :

##### **1/ Des indicateurs permettant de suivre l'impact de son action auprès de ses bénéficiaires :**

Dans le cadre de sa certification et conformément à sa démarche qualité, ses actions sont identifiées annuellement par les fédérations professionnelles, selon les priorités et attentes de leurs adhérents. Pour compléter ce dispositif, le CODIFAB mettra en place à partir de 2020 une **enquête annuelle** auprès des entreprises assujetties pour lui permettre d'évaluer et orienter son action.

Réalisée avec l'appui de France Bois Région, cette enquête sondera les entreprises sur les aspects suivants :

- Retour de l'entreprise sur les actions menées par le CODIFAB sur l'exercice 2020-2023, à trois niveaux :
  - Connaissance de l'action par l'entreprise
  - Les **niveaux d'accompagnement précisés en 4.1.1**. Seront utilisés pour bien spécifier la nature de l'accompagnement (participation, formation, action « sur mesure », participation à une action de R&D, etc.).
  - Impacts sur l'activité
    - Utilité : Aide à la décision Réorientation stratégique etc.
    - Bénéfices pour l'activité
- Niveau de satisfaction des entreprises par rapport à l'action du CODIFAB
- Propositions d'amélioration pour l'action du CODIFAB l'année suivante

Cette enquête permettra notamment d'évaluer chaque année le taux de couverture et de satisfaction de l'action du CODIFAB.

**2/ Des indicateurs macroéconomiques permettant de suivre les évolutions des enjeux auxquels le CODIFAB contribue à répondre** – Ces indicateurs doivent notamment permettre de réajuster les actions, si besoin, année après année.

L'ensemble des indicateurs sera actualisé à un rythme annuel sur la période 2020-2023, de manière à pouvoir ajuster les actions et leur stratégie de diffusion (extension du ciblage notamment).

Rappelons que le CODIFAB et les industries de l'ameublement et du bois se sont dotés de deux outils stratégiques, qui seront mobilisés pour consolider les indicateurs :

- La Veille Economique Mutualisée (VEM), qui vise à consolider des données macroéconomiques à l'échelle de la filière forêt-bois ;
- L'étude prospective Evolution de la demande finale du bois (FCBA / BIPE), qui vise à évaluer les besoins en ressources bois générées par la progression de la demande dans les années à venir.

**3/ Des indicateurs de suivi par action** – Déjà mis en place par le CODIFAB sur les périodes précédentes, ils permettront de suivre le niveau de réalisation des actions.

### **3.2.2. Empreinte sur les entreprises ressortissantes**

En ligne avec les attentes des organisations professionnelles, le CODIFAB s'attachera à ce que les actions bénéficient au plus grand nombre d'entreprises, et ce quelle que soit leur taille, de la TPE aux ETI.

Pour cela, des moyens plus importants seront alloués à la diffusion des résultats des études réalisées (digitale et physique) ainsi qu'à l'innovation dans les supports de diffusion, à l'organisation et la participation d'évènements permettant la diffusion de ces résultats, leur appropriation par les entreprises concernées à travers leur formation et sensibilisation.

L'enquête évoquée ci-dessus auprès des assujettis aura par ailleurs pour objectif de valider la prise en main effective des travaux poursuivis par les entreprises.

## **3.3. Financement des actions**

### **3.3.1. Financement des actions collectives**

**Contexte**

Le CODIFAB lors des précédents exercices a subi une perte de ressources du fait du plafonnement (3 millions d'euros sur 3 ans) et une baisse des taux de la taxe fiscale affectée qui diminue son rendement de 10% à compter de 2019.

Dans le cadre de son contrat d'objectif et de performance pour les années 2020-2023 et pour la réalisation de ses trois axes stratégiques, le CODIFAB présente ci-dessous la trajectoire des recettes qu'il souhaite collecter et les familles de dépenses nécessaires pour mener à bien ses missions.

Ceci ne tient pas compte d'un rapprochement avec le CTI Filière, l'institut technologique FCBA, dont un groupe de travail commun aux deux structures étudie la faisabilité (résultat attendu mi-2020 pour une éventuelle mise en œuvre à partir de l'année 2021) (cf. 3.3.3.)

#### A) Evolution des ressources du CODIFAB

Celles-ci seront de deux ordres :

- Ressources de la TFA
- Co-financements possibles (sur la base de ce qui a été réalisé les années précédentes)

Les ressources prévisionnelles de la TFA se situent comme suit :

- 2020 : 13 millions d'euros (+600 k euros)
- 2021 : 13,2 millions d'euros
- 2022 : 13,6 millions d'euros
- 2023 : 14 millions d'euros

(Figurent entre parenthèses, les ressources supplémentaires issues du déplafonnement).

Les ressources de la TFA sont basés sur les taux actuels de 0,18% pour l'ameublement et 0,09% pour le bois ; ces deux taux actuels resteront à l'identique sur la durée du contrat d'objectif et de performances.

En termes de cofinancement, le CODIFAB travaille depuis dix ans avec France Bois Forêt (interprofession de l'amont de la filière bois) à la définition, la conduite et le financement de projets communs. Ceci se traduit chaque année par des projets d'un montant compris entre deux et trois millions d'euros. Conformément aux objectifs du Comité Stratégique de Filière bois, la volonté de développer une politique de filière se traduit ainsi en actes.

Enfin, le CODIFAB continuera de solliciter activement un certain nombre d'acteurs avec lequel il conduit (ou a mené) un certain nombre de projets : BPI (investissement et accompagnement), ADEME, DHUP (logement et environnement), ministères (agriculture environnement, industrie et logement) ....

Ces cofinancements estimés à 2 millions d'euros par an constitueront un véritable effet de levier pour les ressources du Comité.

## B) Plus de financements pour des projets d'avenir

Les ressources complémentaires du CODIFAB sur les quatre années à venir seront prioritairement attribués aux projets suivants afin de les renforcer :

- Projets structurants du CSF bois : Accélérateur sectoriel BPI sur base d'une deuxième promotion, accélérateur export en réflexion, Accompagnement collectif des entreprises pour les J.O. 2024 tant dans la partie construction et aménagement intérieur bois avec Solidéo que sur la partie ameublement intérieur et extérieur avec le comité d'organisation des jeux olympiques (meet up organisés avec Solidéo, formation équipes constructeurs retenues, traçabilité origine du bois, coordination avec entreprises de l'économie sociale et solidaire...) : **1 million d'euros (cf. fiche action N°14 : France Bois 2024)**
- Développement de l'usage du bois dans la construction : sur la base des conclusions de l'étude stratégique (menée par le Comité avec l'ADEME et France Bois Forêt) à horizon 2030 et 2050, accompagner ces secteurs dans les mutations technologiques nécessaires pour répondre à la demande : **1 millions d'euros**
- Accompagner la transformation numérique et digitale des entreprises (BIM, réseaux sociaux, consommateurs...) pour aborder les marchés finaux français et internationaux avec les outils de demain : **2 millions d'euros**
- Intégrer dans l'apprentissage et la formation continue, les technologies de l'industrie du futur et tout particulièrement, les solutions collaboratives. Dans le cadre du parcours pédagogique de l'apprenant, l'accent sera mis sur l'univers des expériences immersives de la réalité mixte (ex : solution « Hololens » en phase d'étude dans un CFA). Ces solutions devront être aussi diffuser en entreprises de manière parallèle : **1 million d'euros**

## C) Affectation des budgets

Compte tenu de la volonté du gouvernement français d'aller vers une économie décarbonée en 2050, il est nécessaire que le matériau bois prenne toute sa place dans le puit de carbone. Si la ressource française doit s'adapter en termes de disponibilités et d'essences, il est essentiel que le CODIFAB accompagne les PMI de ses secteurs dans cette profonde mutation qui fait désormais de bois un « matériau d'avenir ».

Dans cet esprit, les affectations budgétaires se porteront à hauteur de :

- Transition écologique et énergétique : 40%
- Industrie du Futur : 30%
- Observer, sécuriser et accélérer les marchés domestiques et internationaux : 30%

Ceci dans le cadre des actions décrites précédemment dans le document et en tenant compte de l'affectation issues des ressources nouvelles (cf.supra).

**CODIFAB / TABLEAU DE FINANCEMENT 2019-2023**

<b>CODIFAB</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
En K€					
<b>RECETTES</b>	<b>12370</b>	<b>13200</b>	<b>14300</b>	<b>14500</b>	<b>15000</b>
Dont Taxe Fiscale Affectée	12370	13300	13600	13800	14000
Dont recettes propres	0	0	400	700	1000
<b>DEPENSES</b>					
<b>Collecte + Fonctionnement</b>	<b>1011</b>	<b>990</b>	<b>1000</b>	<b>1030</b>	<b>1070</b>
dont masse salariale	578	580	585	595	610
<i>frais de collecte en % du montant collecté</i>	<i>4,10%</i>	<i>3,70%</i>	<i>3,60%</i>	<i>3,60%</i>	<i>3,60%</i>
<b>Industries du Futur</b> dont :	<b>3 732</b>	<b>3 750</b>	<b>3750</b>	<b>3750</b>	<b>3800</b>
Thésards	5%	5%	5%	5%	5%
Investissements machines (CTI - CFA - Ecoles)	50%	50%	45%	40%	40%
Digitalisation, production et commercialisation	45%	45%	50%	55%	55%
<b>Transition énergétique &amp; environnementale</b> dont :	<b>3170</b>	<b>3200</b>	<b>3500</b>	<b>3600</b>	<b>3800</b>
Appui réglementaire et technique	50%	50%	50%	50%	50%
FDES	10%	10%	10%	5%	5%
Traçabilité	15%	15%	15%	15%	10%
Recyclages des produits et déchets	25%	25%	25%	30%	35%
<b>Accompagnement des entreprises</b> dont :	<b>5468</b>	<b>5560</b>	<b>5600</b>	<b>5700</b>	<b>5800</b>
Etudes économiques, prospectives	10%	10%	10%	10%	10%
Couple nouveaux produits / nouveaux marchés	15%	15%	15%	10%	10%
Accélérateur - Incubateur	35%	35%	35%	35%	35%
Promotion	40%	40%	40%	45%	45%
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>-1011</b>	<b>-200</b>	<b>450</b>	<b>420</b>	<b>530</b>

**Effets de levier / Financements CODIFAB - Trajectoire 2019 - 2023**

	Typologie d'actions	Montant global des projets		CODIFAB			Financement Entreprises (a)		Autres financements (b)	
		2019	2023	2019	2023		2019	2023	2019	2023
					TFA	Ressources propres				
<b>Industrie du Futur</b>		<b>12 897 000</b>	<b>15 500 000</b>	<b>3 732 000</b>	<b>3 800 000</b>	<b>300 000</b>	<b>6 986 000</b>	<b>7 800 000</b>	<b>4 786 000</b>	<b>4 500 000</b>
	Thésards	5%	4%	5%	5%		0	0	10%	10%
	Investissements machines (CTI - CFA - Ecoles)	18%	26%	50%	40%		30%	30%	20%	20%
	Digitalisation, production et commercialisation	77%	70%	45%	55%		30%	70%	70%	70%
<b>Transition écologique et énergétique</b>		<b>6 010 000</b>	<b>8 200 000</b>	<b>3 170 000</b>	<b>3 800 000</b>	<b>300 000</b>	<b>2 995 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>1 690 000</b>	<b>1 700 000</b>
	Appui réglementaire et technique	38%	38%	50%	50%		20%	20%	30%	30%
	FDES	10%	18%	10%	5%		10%	10%	5%	5%
	Traçabilité	29%	24%	15%	10%		30%	35%	20%	20%
	Recyclages des produits et déchets	23%	15%	25%	35%		40%	35%	45%	45%
<b>Accompagner les entreprises</b>		<b>9 653 000</b>	<b>11 500 000</b>	<b>5 468 000</b>	<b>5 800 000</b>	<b>400 000</b>	<b>2 104 000</b>	<b>2 800 000</b>	<b>2 040 000</b>	<b>2 000 000</b>
	Etudes économiques, prospectives	8%	0	0	10%		20%	20%	5%	10%
	Couple nouveaux produits / nouveaux marchés	17%	15%	15%	10%		20%	20%	15%	10%
	Accélérateur - Incubateur	35%	33%	35%	35%		30%	30%	30%	30%
	Promotion	40%	40%	0	45%		30%	30%	40%	40%
<b>TOTAL</b>		<b>28 560 000</b>	<b>35 200 000</b>	<b>12 370 000</b>	<b>13 400 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>12 085 000</b>	<b>14 100 000</b>	<b>8 516 000</b>	<b>8 200 000</b>

a) Financement entreprises : apport financier des entreprises / achats de prestations issus de projets

b) Autres financements : Ministères (agriculture, logement ...), BPI IFCIC, France Bois Forêt (CVO agricole)

Le surplus de recettes constaté sur les années 2021 à 2023 permettra dans un premier temps de combler les déficits des deux premières années puis viendra consolider le financement des projets.

Ce résultat est aussi dépendant de la faculté du CPDE a dégagé des ressources propres comme indiqué ci-dessous dans le chapitre financements privés.

Il est à noter que :

- Le taux de financement des projets par la taxe fiscale affectée passera de 43% en 2019 à 38% en 2023
- Le cofinancement des entreprises augmentera de 17% pendant cette même période
- Le Codifab développera une activité ressources propres dont le montant s'élèvera à 1,4 millions d'euros fin 2023

Les projets PIA II et Fonds Bois II n'ont pas été repris car ils se finissent en cours de COP (2021).

### **TRAJECTOIRE FINANCEMENTS PRIVES 2020 -2023**

Afin d'optimiser le financement de ses projets, le Codifab entend renforcer ses trois sources de financement au-delà des ressources issues de la TFA :

- a) Cofinancement d'entreprises sur les projets et ressources dégagées par les organismes subventionnés
- b) Autres financements : travailler l'effet de levier avec les ministères, organismes publics (Ademe...) et privés (France Bois Forêt, Adivbois...)
- c) Ressources propres : le Codifab s'attachera à développer ses ressources propres autres que les recettes issues de la taxe. Celles-ci reposeront sur la facturation de prestations par les organismes dont il cofinance les projets. Par ailleurs, en accord avec la DGE et le Cegefi, il pourra être créé une filiale ou un département au sein du CPDE qui assurera une facturation directe de prestations issues des livrables du Codifab. L'objectif serait d'atteindre à minima 5% de ressources propres avec un objectif de 10% en fin de contrat.

Enfin, il faut noter que l'étude du rapprochement avec le FCBA (cf. paragraphe 3.3.2), s'il se concrétisait, serait également un moyen de renforcer tant les fonds propres que les ressources propres du Comité

### **3.3.2. Rapprochement**

Les synergies possibles entre organismes au service de la filière seront examinées, conformément à la lettre d'engagement entre l'Etat et les fédérations industrielles tutelles de CTI et de CPDE d'octobre 2019 : « un rapprochement à moyen terme [du FCBA] avec le CODIFAB sera exploré, tout en nécessitant de réunir autour de la table un spectre plus large d'acteurs [...] bénéficiant d'une double tutelle ministérielle (agriculture et industrie) ».

Dans ce contexte, il a été décidé de créer un groupe de travail restreint, composé de 10 représentants des organisations professionnelles à parité entre l'amont et l'aval de la filière bois, pour évaluer l'opportunité d'un tel rapprochement. Les ministères, et notamment le ministère de l'Agriculture, principal financeur du FCBA, seront associés à ces travaux pour en valider chacune des étapes.

Le calendrier suivant a été retenu :

- 6 novembre 2019 : 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail restreint
- 1<sup>er</sup> juin 2020 : remise du rapport d'évaluation sur l'opportunité du rapprochement des 2 entités
- Juin 2020 : présentation du rapport aux Conseils d'Administration du CODIFAB et de FCBA, et vote.
- 1<sup>er</sup> janvier 2021 : mise en œuvre de la résolution adoptée par les Conseils d'Administration.

## 4. Indicateurs

### 4.1. *Indicateurs communs*

#### 4.1.1. **Accompagnement des entreprises**

Les niveaux d'accompagnement 1, 2, 3 et 4 décrits ci-dessous seront intégrés au tableau de bord du CODIFAB, comme spécifié en 3.3 et qui figure en tête du présent contrat.

#### 4.1.2. **R&D**

Les indicateurs R & D sont élaborés en partenariat avec les deux centres techniques, partenaires du CODIFAB : FCBA et Cetim.

Seront valorisés en fin d'année :

- Le nombre de réunions et de livrables du comité scientifique du FCBA
- Le nombre d'industriels présents aux commissions professionnelles sectorielles au nombre de cinq (panneaux, menuiserie, construction, mobilier, mobilier métallique)

Le CODIFAB cofinance à ce jour cinq thésards : ce chiffre sera suivi périodiquement ainsi que les collaborations avec les universités (ex : Angers et Bois en milieu hospitalier). Un suivi particulier sera par ailleurs mis en place pour évaluer l'impact de ces activités de recherche sur les entreprises qui accompagneront la démarche.



#### 4.1.3. Qualité de la gestion (données annuelles)

Chaque année un tableau de suivi est présenté devant le conseil d'administration du CODIFAB qui prend la forme suivante : (l'année 2019 qui y figure servira pour les suivantes d'année de référence).

Enquête annuelle sur l'activité du CODIFAB						
	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Commentaires
a) Effectif affecté au recouvrement de la TFA et au fonctionnement du Codifab, en équivalent temps plein (ETP)	X					
b) Collecte totale en K€ Répartition : Collecte ameublement Collecte industries du bois	XX XXX XX XXX XXXX					
c) Ratio : dépenses liées aux activités collectives / collecte totale, en %	X %					
d) Autres ressources publiques en K€ Dont : . DHUP . ADEME						
e) Collecte totale / effectif ETP	X					
f) Résultat d'exploitation en K€	- X					
g) Ratio : Résultat d'exploitation / Collecte totale, en %	- X					
h) Coût de recouvrement de la TFA et de fonctionnement du Codifab en k€	XXXX					
i) Ratio : Coût de recouvrement de la TFA et de fonctionnement du Codifab / collecte totale, en %	X %					
j) Valeur nette des immobilisations en K€	XXXX					

#### **4.1.4. Contrôle interne et suivi de la cartographie des risques :**

Le contrôle interne et la cartographie des risques sont réalisés dans le cadre de la certification qualité dont bénéficie le Comité :

- Contrôle interne : audits interne des processus
- Cartographie des risques : réévalué chaque année

Ces deux points sont contrôlés par l'Afaq lors de son audit annuel et leur non-respect vaut « non-conformité ».

#### **4.1.5. Amélioration de la comptabilité analytique**

Le regroupement des activités du CODIFAB en trois catégories (activités non économiques, activités économiques, activités de pleine concurrence) est d'autant plus aisée que le Comité n'exerce directement que des activités non économiques. Ce point particulier sera évoqué en conseil d'administration par le Cegefi et le commissaire aux comptes.

## **4.2. Indicateurs spécifiques**

Les indicateurs spécifiques ont été portés en page 7 du présent contrat d'objectifs et de performance en étant consolidés au niveau des enjeux.

Fait à Paris, le

Pour le Ministère de l'Economie et des Finances

Pour le Comité professionnel de Développement  
des Industries Françaises de l'Ameublement et  
du Bois

Madame Agnès PANNIER-RUNACHER,  
Secrétaire d'Etat  
auprès du Ministre de l'Economie et des Finances

Monsieur Dominique WEBER,  
Président

**Annexe n°1**

**Fiches Actions (14)**

**Enjeux**

<b>Intitulé de l'action : Transformation digitale « BIM »</b>		Fiche action N°1
<b>Thème</b>	Transformation digitale	
<b>Objectifs</b>	Outiller les entreprises dans la mise en place du BIM, en lien avec le PTNB Plan de Transition Numérique du Bâtiment.	
<b>Description de l'action</b>	<p>➔ Structuration et standardisation des objets BIM pour toutes les parties d'ouvrages bois dans le bâtiment, avec la réalisation d'objets génériques filière bois pour utilisation sur le terrain (parois ossature bois et matériaux de base structuraux).</p> <p>➔ Diffusion des objets génériques bois auprès des acteurs de la construction, via les principaux logiciels BIM</p>	
<b>Partenaires</b>	FCBA et développeurs spécialisés	
<b>Bénéficiaires</b>	Entreprises cotisantes et acteurs de la construction bois (architectes, maîtres d'ouvrages,)	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2020 à 2023	
<b>Moyens humains</b>	FCBA	
<b>Budget et part du financement collectif</b>	200k€ par an dont 50% CODIFAB	
<b>Indicateurs communs</b> Valeur prévisionnelle/an	Le nombre de professionnels s'engageant dans le BIM = nombre de salariés des entreprises s'engageant dans la charte « objectif BIM 2022 » (sous réserve que cet indicateur soit suivi dans le cadre du PTNB)	
<b>Indicateurs spécifiques</b> Valeur prévisionnelle/an	Nombre d'objets génériques BIM créés, accessibles et compatibles pour tous les acteurs et utilisateurs potentiels (en particulier éditeurs de logiciels métiers). Valeur cible : 15 d'ici 2023 (3 à 4 par an).	

<b>Intitulé de l'action : FONDS BOIS II / III – IFCIC</b>		Fiche action N°2
<b>Thème</b>	Accompagner financièrement le développement des entreprises	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds Bois II et III : financement d'un projet d'investissement, d'acquisition ou de transmission</li> <li>- IFCIC : permettre à des éditeurs de financer leurs premières collections</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b>	<p>➔ Fonds Bois II - III : prise de participation en fonds propres pour une durée de 5 à 7 ans</p> <p>➔ IFCIC : prêts à taux bonifié</p>	
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds Bois II - III : géré par BPI investissement</li> <li>- IFCIC : géré par cet établissement financier</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds Bois II - III : PME – ETI en bonne santé financière</li> <li>- IFCIC : entreprises fabriquant une nouvelle gamme avec un designer</li> </ul>	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds Bois II : 2014 – 2021 (extension possible jusqu'en 2025)</li> <li>- Fonds Bois III : Création en 2021</li> <li>- IFCIC : 2017 - 2023</li> </ul>	
<b>Moyens humains</b>	Les projets sont gérés par les équipes de la BPI et de l'IFCIC	
<b>Budget et part du financement collectif</b>	<p>Fonds Bois II : 27 millions d'euros dont 1 million du Codifab et 1 million de l'ameublement français / création d'un fonds Bois III avec la BPI et élargissement à d'autres partenaires pour augmenter la capacité d'intervention du fonds – le Codifab pourrait s'engager pour un montant équivalent au fonds bois II</p> <p>IFCIC : 1,2 million d'euros dont 700 k euros du ministère de la culture et 360 k euros du Codifab et 140 k euros de l'ameublement français. Le Codifab s'est engagé à réinvestir les sommes remboursées par les entreprises</p>	
<b>Indicateurs communs</b> Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolider le secteur des PME – ETI du bois et de l'ameublement</li> <li>- Promouvoir le design dans la fabrication de meubles</li> </ul>	

<b>Indicateurs spécifiques</b> Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds Bois II : fonds engagés à fin 2021 / effet de levier de 4</li> <li>- IFCIC : fonds engagés à fin 2022 / entreprises incubées / perte de 5% maximum des fonds engagés</li> </ul>
--	--

<b>Intitulé de l'action : Incubateur</b>		Fiche action N°3
<b>Thème</b>	Démarche primo-exportateurs	
<b>Objectifs</b>	Former les PME du secteur de l'Ameublement à une politique de développement à l'international	
<b>Description de l'action</b>	3 étapes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic export</li> <li>- Validation et engagement par l'entreprise</li> <li>- Convention : business plan export / mise en œuvre / Formation / hotline</li> </ul>	
<b>Partenaires</b>	Expert consultant Business France / Stratexio	
<b>Bénéficiaires</b>	Une pré-étude a montré un potentiel de 250 PME du secteur	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion d'une durée de 18 mois</li> <li>- Une promotion par an</li> </ul>	
<b>Moyens humains</b>	Une personne dédiée à l'accompagnement	
<b>Budget et part du financement collectif</b>	10 k€ / entreprise dans la limite de 50% du budget	
<b>Indicateurs communs</b> Valeur prévisionnelle/an	Augmentation en valeur du montant des exportations françaises (UE et hors UE)	

<b>Indicateurs spécifiques</b> Valeur prévisionnelle/an	Promotion de 15 entreprises par an avec un objectif d'engagement de 30% du potentiel (2020 : 12 entreprises signataires à ce jour)
--	--

<b>Intitulé de l'action : Observatoire dynamique de l'emploi et attractivité des métiers</b>		Fiche action N°4
<b>Thème</b>	Recrutement et gestion des talents	
<b>Objectifs</b>	Répondre aux besoins des entreprises en termes de recrutement et de gestion des compétences pour que ce ne soit pas un frein à leur développement.	
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Création d'un observatoire permettant de suivre, pour l'ensemble de la filière forêt bois ameublement, les dynamiques d'évolution du marché de l'emploi (à terme en interaction avec les 4 OPCO, Opérateurs de Compétences), établir des diagnostics sur l'emploi (risque de chômage, métiers pénuriques), des stratégies de reconversion.</li> <li>➔ Centralisation des offres d'emploi publiées sur le web par la mise en ligne d'un outil Job Board sur le site metiers-foret-bois.org</li> <li>➔ Poursuivre, dans la continuité du projet Formation Compétences Emploi porté par le CODIFAB depuis 2013, la promotion et le développement de l'attractivité des métiers auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi, en lien avec le Pôle Emploi, missions locales,...</li> </ul>	
<b>Partenaires</b>	Interprofessions régionales, organisations professionnelles	
<b>Bénéficiaires</b>	Toutes les entreprises bois et ameublement	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2020 (création de outils) à 2024 (suivi du marché de l'emploi, communication pour développer l'attractivité des métiers)	
<b>Moyens humains</b>	0.5 ETP par région + prestataires informatiques	
<b>Budget et part du financement collectif</b>	480 000€ par an, dont financement CODIFAB de 160 000€ par an (cofinancement France Bois Forêt et Régions)	

<b>Indicateurs communs</b> Valeur prévisionnelle/an	Suivi du nombre d'emplois de la filière forêt-bois-ameublement
<b>Indicateurs spécifiques</b> Valeur prévisionnelle/an	Suivi du visitorat du site metiers-foret-bois.org

<b>Intitulé de l'action : Bois et RE2020</b>		Fiche action N°5
<b>Thème</b>	Reconnaissance de la performance environnementale des produits bois	
<b>Objectifs</b>	Former et informer les entreprises et acteurs de la construction sur les éléments clés de la RE2020 et les solutions bois pour la respecter.	
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Création de supports de formation et de communication adaptées aux différents acteurs (présentations, plaquettes, ...)</li> <li>➔ Création d'une plateforme dédiée au bois et à la RE2020 (site internet d'informations et ateliers)</li> <li>➔ Diffusion et communication auprès des acteurs par des colloques, réunions d'informations, formations</li> </ul>	
<b>Partenaires</b>	FCBA, France Bois Régions	
<b>Bénéficiaires</b>	Entreprises du secteur de la construction bois	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2020 (création des outils) puis 2021-2023 (mises à jour et communication)	
<b>Moyens humains</b>		
<b>Budget et part du financement collectif</b>	70k€ par an	



<b>Indicateurs communs</b> Valeur prévisionnelle/an	
<b>Indicateurs spécifiques</b> Valeur prévisionnelle/an	Nombre de personnes inscrites à la plateforme et aux ateliers d'information sur le Bois et la RE2020

<b>Intitulé de l'action : Bois &amp; cadre de vie</b>		Fiche action N°6
<b>Thème</b>	Santé, bien-être et confort des consommateurs	
<b>Objectifs</b>	Démontrer et communiquer sur les atouts du bois dans le cadre de vie des consommateurs	
<b>Description de l'action</b>	<p>➔ Démontrer scientifiquement les vertus du bois dans le domaine de la santé, dans la continuité de la thèse Bois Hygiène et Hôpital (Ecole Supérieure du Bois – CHU Angers) et étude CityZenWood (FCBA)</p> <p>➔ Renforcer l'innovation collaborative « Cadre de vie : demain le bois » pour donner aux professionnels des feuilles de route opérationnelles pour accéder aux marchés de la santé.</p> <p>➔ Communiquer auprès de tous les publics sur les atouts du bois</p>	
<b>Partenaires</b>	FCBA, Ecole Supérieure du Bois	
<b>Bénéficiaires</b>	Entreprises fabricants et mettant en œuvre le matériau bois dans la construction et l'aménagement	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2020 : feuilles de route ; 2021-2023 : mise en œuvre des actions	
<b>Moyens humains</b>	1 ETP	
<b>Budget et part du financement collectif</b>	200k€ par an pour démontrer les vertus du bois dans le cadre de vie, dont 100k€ financés par le CODIFAB Cf. fiche 3.3 pour communiquer auprès des publics (via bois.com, colloques CNDB,...)	

<b>Indicateurs communs</b> Valeur prévisionnelle/an	Evolution de la part du marché du bois dans les marchés ciblés
<b>Indicateurs spécifiques</b> Valeur prévisionnelle/an	Nombre d'entreprises touchées par la diffusion des référentiels et outils

<b>Intitulé de l'action : Industrie du futur</b>		Fiche action N°7
<b>Thème</b>	Santé, bien-être et confort au travail des collaborateurs	
<b>Objectifs</b>	Réduction des risques et accroissement du bien-être des personnels dans l'entreprise.	
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Poursuite des travaux sur la poussière de bois et mise en ligne d'un site web à destination des entreprises pour aide au diagnostic et à la réduction des poussières de bois (solutions techniques et organisationnelles)</li> <li>➔ Travaux sur l'ergonomie des postes de travail, utilisation de la réalité virtuelle et augmentée pour la maintenance, ...</li> <li>➔ Diffusion de l'information auprès des entreprises par des guides téléchargeables gratuitement et par des réunions d'informations</li> </ul>	
<b>Partenaires</b>	Organisations professionnelles	
<b>Bénéficiaires</b>	Toutes les entreprises de l'ameublement et du bois	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2020 à 2023	
<b>Moyens humains</b>		
<b>Budget et part du financement collectif</b>	100k€ par an	
<b>Indicateurs communs</b> Valeur prévisionnelle/an	Taux de cotisation accidents du travail des secteurs d'activité concernés	
<b>Indicateurs spécifiques</b> Valeur prévisionnelle/an	<p>Nombre de participants aux réunions d'informations à destination des entreprises</p> <p>Evolution du visitorat du site poussières de bois</p>	

<b>Intitulé de l'action : Traçabilité</b>	Fiche action N°8
<b>Thème</b>	Economie circulaire et responsable
<b>Objectifs</b>	Répondre à trois enjeux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réagir en cas de risque / crise sanitaire</li> <li>- Transparence vis-à-vis du consommateur</li> <li>- Gestion de fin de vie du produit</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	a) Mise en place d'un « proof of concept » (POC) pour valider la faisabilité et le caractère opérationnel du projet : diagnostics et prérequis b) Mise en place d'une plateforme collaborative de traçabilité des intrants entre tous les acteurs de la filière ameublement (du fournisseur au distributeur)
<b>Partenaires</b>	GS1, filiale d'GS1 AISBL FNAEM : fédération du négoce de l'Ameublement Fournisseurs
<b>Bénéficiaires</b>	Toute entreprise partie prenante à la fabrication et commercialisation du produit meuble
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Validation de la plateforme : 31/12/2020 Déploiement : 31/12/2024
<b>Moyens humains</b>	1 chef de projet Compétences informatique et communication (1ETP)
<b>Budget et part du financement collectif</b>	600 k euros dont 33% de financement extérieurs
<b>Indicateurs communs</b> Valeur prévisionnelle/an	500 fabricants PME et ETI présents sur la plateforme
<b>Indicateurs spécifiques</b> Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 acteurs dans le POC en 2020</li> <li>- 100 fabricants en 2022</li> <li>- 500 fabricants en 2025</li> </ul>

<b>Intitulé de l'action : Partenariat avec l'Economie Sociale et Solidaire</b>		Fiche action N°9
<b>Thème</b>	Economie circulaire	
<b>Objectifs</b>	<p>Accompagner les entreprises à devenir acteurs d'une économie circulaire en travaillant avec les acteurs de l'économie solidaire et du recyclage.</p> <p>L'objectif est d'obtenir que l'artisanat de l'ameublement devienne un acteur du recyclage du produit meuble en formant les acteurs de l'ESS à recycler les produits meubles</p>	
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Actions (formations, outils de la mobilité) pour former les artisans de l'ameublement à devenir formateurs pour les marchés du recyclage</li> <li>➔ Création de CQP spécialisés en recyclage pour les salariés en insertion</li> <li>➔ Outils d'évaluation pour les entrants (reconversion et création/reprise d'entreprises)</li> <li>➔ Stages d'acquisition de compétences</li> </ul>	
<b>Partenaires</b>	Entreprises du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (Emmaüs, ressourceries...), Fédération Compagnonnie, Ecomobilier	
<b>Bénéficiaires</b>	TPE et PME de l'ameublement	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2020 à 2023	
<b>Moyens humains</b>		
<b>Budget et part du financement collectif</b>	150k€ par an, dont financement CODIFAB de 50k€ par an	
<b>Indicateurs communs</b> Valeur prévisionnelle/an	<p>Suivi du volume de déchets d'ameublement recyclés</p> <p>Nombre de conventions avec les entreprises de l'ESS</p> <p>Réponses positives aux appels d'offre</p>	

<b>Indicateurs spécifiques</b>	Nombre d'artisans formateurs
Valeur prévisionnelle/an	Nombre de personnes en insertion formées

<b>Intitulé de l'action : Veille Economique Mutualisée</b>		Fiche action N°10
<b>Thème</b>	Veille stratégique et prédictive des marchés	
<b>Objectifs</b>	Donner tant aux pouvoirs publics qu'aux organismes de filière ainsi qu'aux entreprises un suivi des marchés de la filière bois de la coupe à la vente sur le marché final	
<b>Description de l'action</b>	<p>La VEM est un outil de filière unique en France qui a été présenté en juillet 2019 et a été cofinancée par quatre ministères (agriculture, environnement, industrie et logement). S'il permet de suivre les marchés , il peut aussi évaluer l'impact sur l'ensemble de la filière d'une hausse ou baisse d'activité /</p> <p>La VEM publiera donc tableaux de bord, études de marché et prospective et s'attachera à orienter l'activité économique des secteurs d'activité</p>	
<b>Partenaires</b>	Prestataire : FCBA pour un contrat de trois années (mi-2019 / mi-2022) IPEA pour la partie back office	
<b>Bénéficiaires</b>	L'ensemble des acteurs de secteurs marchands et non marchands de la filière	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	1/10/2020 – 31/12/2023	
<b>Moyens humains</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenance et alimentation des données : FCBA</li> <li>- Communication : ¼ personne</li> <li>- Economiste : ½ personne</li> </ul>	
<b>Budget et part du financement collectif</b>	300 k€ par an dont 50% pris en charge par le Codifab	
<b>Indicateurs communs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Devenir le référent économique de la filière bois tant pour la presse que pour le public institutionnel</li> <li>- Outil de prévision</li> </ul>	
Valeur prévisionnelle/an		

<b>Indicateurs spécifiques</b> Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"><li>- Publication annuelle des résultats</li><li>- Consultation du site</li></ul>
--	---

<b>Intitulé de l'action : BNBA &amp; Normalisation</b>		Fiche action N° 11
<b>Thème</b>	Sécuriser et fiabiliser les produits à base de bois	
<b>Objectifs</b>	Défendre et favoriser les positions françaises sur la normalisation aux niveaux européens et mondial	
<b>Description de l'action</b>	<p>➔ Poursuivre le soutien au BNBA dont les travaux sont répartis en 3 catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Travaux nationaux : actualiser les normes (contributions ou réactions aux travaux européens)</li> <li>○ Travaux européens : participer à l'élaboration et révisions de textes afin d'éviter des décisions défavorables pour les entreprises françaises</li> <li>○ Travaux mondiaux : participer à l'élaboration et révisions des textes afin de permettre aux entreprises françaises d'accéder aux marchés mondiaux.</li> </ul>	
<b>Partenaires</b>	BNTEC, FCBA	
<b>Bénéficiaires</b>	Toutes les entreprises de l'ameublement et du bois	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2020 à 2023	
<b>Moyens humains</b>	2.5 ETP (BNBA)	
<b>Budget et part du financement collectif</b>	1300k€ par an dont financement CODIFAB de 700k€ par an et subvention du Ministère de l'Agriculture	
<b>Indicateurs communs</b> Valeur prévisionnelle/an	Nombre de normes publiées par an	
<b>Indicateurs spécifiques</b> Valeur prévisionnelle/an	Nombre de présidences françaises par an	



<b>Intitulé de l'action : ACCELERATEUR SECTORIEL BPI</b>		Fiche action N°12
<b>Thème</b>	FORMATION CHEFS D'ENTREPRISE	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amener les PME performantes de la filière vers l'excellence et le stade d'ETI</li> <li>- Consolider les secteurs d'avenir</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Analyser la situation</li> <li>➔ Nourrir la réflexion</li> <li>➔ Construire un collectif</li> <li>➔ S'orienter vers l'industrie du futur</li> </ul>	
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bpifrance</li> <li>- EM Lyon</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Première promotion de 26 entreprises</li> <li>- Deuxième promotion en 2021 (30 entreprises maximum)</li> <li>- Troisième promotion en 2023 (30 entreprises maximum)</li> </ul>	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Octobre 2019 – Octobre 2021</li> <li>- Octobre 2020 – Octobre 2022</li> </ul>	
<b>Moyens humains</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 séminaires de 2 jours</li> <li>- 3 missions de consultants de 10 jours / entreprise</li> </ul>	
<b>Budget et part du financement collectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 68 k euros ht / entreprises dont 30 k euros ht du Codifab</li> <li>- Solde du financement : BPI – France Bois forêt (entreprises amont filière bois) + ministère de l'agriculture</li> </ul>	
<b>Indicateurs communs</b> Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Doubler le nombre d'ETI de la filière</li> </ul>	
<b>Indicateurs spécifiques</b> Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises dans les promotions II et III</li> </ul>	

<b>Intitulé de l'action : Communication</b>		Fiche action N°13
<b>Thème</b>	Accélérer la demande	
<b>Objectifs</b>	Promouvoir les produits bois et ameublement fabriqués en France auprès des consommateurs et prescripteurs	
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Définir les messages en lien avec les organisations professionnelles représentées au sein du CODIFAB</li> <li>➔ Renforcer les outils du CNDB (site bois.com, club oui au bois,...)</li> <li>➔ Diffuser les messages auprès des cibles (grand public, architectes et autres maitres d'œuvre, maitres d'ouvrage)</li> </ul>	
<b>Partenaires</b>	FCBA, Fab21, UNSFA	
<b>Bénéficiaires</b>	Entreprises de l'ameublement et du bois	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2020 à 2023	
<b>Moyens humains</b>	2 ETP (CNDB)	
<b>Budget et part du financement collectif</b>	500 000€ par an	
<b>Indicateurs communs</b> Valeur prévisionnelle/an	Part du bois dans la construction Présence du bois sur les réseaux sociaux	
<b>Indicateurs spécifiques</b> Valeur prévisionnelle/an	Suivi de l'évolution du visitorat du site bois.com Nombre d'architectes abonnés au club « oui au bois » Nombre d'abonnés aux réseaux sociaux	

<b>Intitulé de l'action : France Bois 2024</b>		Fiche action N° 14
<b>Thème</b>	BOIS ET JEUX OLYMPIQUES 2024	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir l'usage du bois dans les équipements des JO 2024</li> <li>- Accompagner les entreprises pour répondre aux appels d'offres</li> <li>- Être l'interlocuteur officiel des organes décisionnels des JO (Solidéo, COJO...)</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b>	<p>➔ Favoriser l'usage du produit bois aux JO : construction, aménagement extérieur et intérieur, ameublement... :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Meet up d'entreprises pour répondre aux demandes de Solidéo et COJO – création d'un club d'industriels français</li> <li>- Formation des salariés des entreprises retenues</li> <li>- Traçabilité du matériau bois</li> <li>- Coordination avec le secteur de l'économie sociale et solidaire</li> </ul>	
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adivbois (association pour les immeubles à vivre bois)</li> <li>- France bois forêt</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans un premier temps, toute entreprise française susceptible de répondre aux appels d'offre puis tous les consortiums retenus</li> </ul>	
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2019 - 2023</li> </ul>	
<b>Moyens humains</b>	Projet géré par l'ancien directeur général du FCBA, Georges-Henri Florentin avec la structure d'Adivbois en support	
<b>Budget et part du financement collectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1,3 million d'euros dont 650 k euros à la charge du Codifab, le solde à la charge de France Bois forêt</li> </ul>	
<b>Indicateurs communs</b> Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la part de marché de la construction bois en France (référence 2018 : 10,5%) / Valeur donnée par l'enquête nationale de la construction bois</li> </ul>	

<b>Indicateurs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 70% des constructions en bois (village des athlètes – villages des journalistes – ouvrages olympiques (piscine, vélodrome...))</li> <li>- Lots mobilier remportés par les entreprises françaises</li> <li>- 50% de bois français</li> </ul>
Valeur prévisionnelle/an	

## Annexe n°2

INDICATEURS du contrat de performance 2016-2019		VALEURS			
		2016	2017	2018	2019
Axe 1 – Gagner en compétitivité, sécuriser et développer les marchés des entreprises de l'ameublement et du bois et adapter le modèle économique d'entreprise	Outil de Veille Economique Mutualisée (objectif : fonctionnel en 2018)	en cours	en cours	En cours	
	Etude de marché pour le mobilier de bureau (objectif : une étude réalisée chaque année avec co-financement des entreprises à hauteur de 50%)	1 étude	1 étude	1 étude (60%)	
	Création d'une plateforme de service d'accompagnement et de conseil en financement (objectif : création pour l'Ameublement en 2016 et pour le bois en 2017)	A en ligne oct16	B en ligne juillet17	OK	
	Fonds Bois 2 BPI (objectif : financement de 10 dossiers entre 2016 et 2019)	3 dossiers	0	3 dossiers	
	Action DiagUp diagnostic pour les primo-exportateurs (objectif : au moins 30 entreprises s'engageant dans une démarche de diagnostic)	0 entreprise	reporté	9	
	Attractivité des métiers du bois (objectif : augmentation visitorat du site dédié aux métiers du bois)	102000 visites -> 63860 visites d'après google analytics	62 491 visites (> en fin d'année)	96 500 visites	
Axe 2 - (Re)conquérir le client : répondre aux attentes de la demande française et internationale	Speed-dating VIA (objectif : 30 entreprises et 90 designers participants)	30 entreprises et 120 designers	31 entreprises et 105 designers	36 entreprises et 116 designers	
	Fonds IFCIC - prêt aux jeunes éditeurs (objectif : 20 dossiers soutenus entre 2016 et 2019)	0 dossier	0 dossier	3	
	Recueil des exigences normatives et réglementaires à l'international (FCBA/GEM) (objectif : 10 pays entre 2016 et 2019)	2 (Royaume Uni et Corée du Sud)	2 (Emirats Unis et Canada)	1 (Chine)	
	Etiquetage sanitaire et environnemental (objectif : mise en place)	en cours	en cours	en cours	

	Plan déchets (objectif : augmentation des volumes de déchets valorisables)					
Axe 3 – Soutenir la promotion et la communication	Présence de l’Ameublement Français dans les salons professionnels (objectif : 10 salons entre 2016 et 2019)	4 salons français	5 salons français	4 salons français		
	Site de communication bois.com (objectif : évolution du visitorat)	727k sessions	550k sessions	450 k		
	Club Oui Au Bois (objectif : évolution du nombre de membres)	475 profils en ligne	510 profils en ligne	551 profils en ligne		
	Immeubles à Vivre Bois (objectif : 5 démonstrateurs construits)	En cours	En cours	En cours		